

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 2 février 2007 à 13 h 30
Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. JACQUES LEVASSEUR	1
M. ÉRIC TESSIER.....	15
MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT	26
Mme Louise Maranda	
M. André Goulet	
M. Laval Larouche	
M. Patrice Bissonnette	
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GASTON HOULE	39
M. GILLES CASTONGUAY	42
M. JACQUES JOBIN	56
CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)	60
M. Yves Fortin	
M. Claude Allard	
M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN ET Mme ADÈLE BERTRAND.....	66
SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS CANADIENS.....	72
M. Michel Galarneau	
CRT CONSTRUCTION	77
M. Denis Turgeon	
DROIT DE RECTIFICATION	
VILLE DE LÉVIS.....	77
M. Dominic Fortin	
M. GLENN KELLY	78
Mme NICOLE PICARD	80
M. RAYMOND THERRIEN	82
M. GILLES CASTONGUAY	84

**SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2007
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
JACQUES LEVASSEUR**

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames, messieurs, on reprend les travaux, alors je vous invite à prendre place.

10

Et j'invite madame Julie Côté, s'il vous plaît. Est-ce qu'elle est avec nous? Madame Julie Côté.

Alors monsieur Gaston Houle. Monsieur Gaston Houle.

15

Docteur Jacques Levasseur.

Bonjour monsieur Levasseur.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

20

Bonjour, excusez-moi de pas être à point.

25

Je voudrais vous transmettre mes préoccupations en matière de santé, seuil thermique, durée, intensité, exposition. Il existe des critères scientifiques établis pour évaluer des dommages corporels, il existe des échelles de réponse, des temps de réponse, des scénarios, des mesures d'urgence qui sont élaborées. Comment évaluer les dommages psychologiques.

30

Nous savons que sur la collecte des informations, des critères pour suivre l'évolution de la santé psychologique des individus, nous n'avons aucune information au préalable. Les repères scientifiques qui peuvent nous servir à intervenir donc n'existent pas, nous risquons fort bien de nous trouver trop tard, pas à temps pour offrir les traitements nécessaires.

35

On nous propose donc de nous lancer dans cette aventure sans aucun repère; on mise tout sur un comité de liaison. J'aimerais vous parler de ce problème cet après-midi, qui n'a pas été beaucoup abordé.

40

Un petit recul en arrière, des phrases que vous avez entendues à plusieurs reprises, mais permettez-moi de les répéter!

La vie suivait son cours lorsqu'un beau matin d'avril 2004, à Beaumont, Gaz Métro annonçait publiquement son intention d'implanter un terminal d'importation massive de gaz naturel. Les résidents du secteur se sont immédiatement questionnés, gaz naturel liquéfié, méthanier, conduite cryogénique, environnement, sécurité. Les questions ont fusé de toutes

45 parts. Les réponses mal assurées des responsables ont davantage troublé les gens qu'elles ne les ont rassurés.

Rapidement, la réponse est revenue de la part des favorables au projet. Des environnementeux, des chialeux, des "pas dans ma cour" qui pensent bloquer une source de richesse et d'emplois, s'est-on fait dire. La division commençait. Le contesté projet Rabaska s'installait désormais dans les préoccupations et dans la vie des résidents du secteur.

50 Au début, on pensait que le débat ne durerait pas longtemps; un comité ad hoc avait un mandat de six (6) mois, je vous répète, financé par le promoteur, soixante mille dollars (60 000 \$). Les recommandations de ce comité-là devaient être transmises à la population, et celle-ci devait se prononcer dans un référendum, avec une question claire, simple et précise: oui ou non. Ce fut non. Soulagement, notre vie allait reprendre son cours.

60 Erreur! Changement de tactique du promoteur, déplacement des installations de quelques mètres vers l'ouest, nouvelle ville hôte, et le débat recommence, la division aussi. Le territoire étant beaucoup plus vaste, la population forcément était moins touchée et donc, s'informait moins.

65 Le ton monte, les arguments des opposants s'étoffent, et le clivage se fait de plus en plus. Ça va faire trois (3) ans la journée où vous devez rendre votre décision au ministre, le 4 avril, que la population vit avec, c'est plus qu'une épée de Damoclès, c'est un cancer à l'intérieur d'elle-même.

70 Tous ont été touchés, à des degrés divers, en fonction de leurs mécanismes de défense; chacun a réagi en fonction de sa personnalité, des gens se sont impliqués, des gens se sont éloignés, des gens se sont fermés, ont évité d'en parler. On ne peut pas juger les personnes là-dessus.

75 Mais quels sont les impacts prévisibles de cette pression sur la population; comment cette population se débrouille-t-elle et comment s'en sortira-t-elle, surtout.

80 Les études et relevés dont je vous parlais tantôt, requis au préalable pour assurer un suivi psychosocial adéquat, et surtout une intervention en temps et lieu, n'existent pas. On mise tout sur un pauvre petit comité de liaison avec la population, qui devait démarrer dans les six (6) mois après le début de l'opération.

85 Je vous propose une autre façon pour vous aider à saisir le problème: pour savoir où l'on va, c'est bon de savoir d'où l'on vient. Mon texte, ma présentation a donc pour but de vous faire comprendre l'évolution de l'état d'esprit des citoyens de la partie est, de la partie touchée, et je pense qu'il s'agit d'un élément essentiel dont il faut impérativement tenir compte.

90 Je suis médecin de famille, je suis impliqué dans les opposants; je me sens qualifié pour vous donner ce rapport, non pas parce que j'ai un diplôme spécifique en psychosocial, mais parce que mes trente-cinq (35) années de médecine familiale, dont trente (30) sur la rive sud, me permettent de porter un jugement valable, ainsi que le fait que je connais bien cette population pour la côtoyer tous les jours en tant que concitoyen, collègue opposant ou médecin de famille.

95 Ce texte n'a aucune prétention scientifique, diagnostique ou thérapeutique, il ne sert à rien de l'attaquer de ce côté-là, c'est simplement un texte descriptif et informatif.

Permettez-moi de vous préciser le terme anxiété dans des mots clairs, qui ne sont pas les miens, l'anxiété est un stress qui apporte un "disconfort", mauvaise traduction, qui apporte avec lui des éléments d'insécurité et de vulnérabilité.

100 Quand l'anxiété est mal contrôlée, quand les individus, les capacités, pardon, sont outrepassées, les troubles anxieux ou l'anxiété pathologique apparaissent.

105 Les Textbooks américains nous parlent de vingt-cinq pour cent (25 %) de la population qui serait affectée d'anxiété pathologique ou de troubles anxieux. Je trouve que l'estimation est basse, c'est au-dessous de la réalité clinique vécue quotidiennement dans un cabinet de consultation en médecine familiale.

110 Je vous rappelle que l'anxiété peut se superposer à une maladie préexistante et en augmenter les effets d'invalidité ou les symptômes.

115 Les troubles anxieux secondaires à Rabaska sont une réalité dans le secteur; il faut partir avec cette affirmation-là. C'est parce qu'ils avaient perçu des signes nets de détresse psychologique dans la population concernée que les Départements de santé publique Chaudière-Appalaches ainsi que Capitale-Nationale, ont procédé à leur sondage de perception présenté en cours d'audience au document 43, dans le verbatim.

120 Il y a cinq (5) sources d'anxiété présentement dans la population. Le premier, je l'ai appelé la double agression. Le stress subi présentement par la population résulte de cette double agression.

125 Tous connaissent la première: un projet industriel lourd insiste pour s'implanter dans un secteur à densité humaine relativement élevée, sans aucune tradition pour ce genre de développement, sauf pour une malheureuse astérisque oubliée sur un schéma d'aménagement modifié et inconnu dans l'esprit et dans la réalité de la vie quotidienne des gens sur place. Un sentiment d'injustice, d'iniquité sociale s'ajoute à l'inquiétude, au refus et à la frustration de la population.

130 Il y a aussi une deuxième agression: la réaction favorable au projet auprès de la population éloignée du site, bien alimentée par la publicité du promoteur, engendre un discours de dénigrement, voire de mépris à l'endroit des opposants. Et voilà la deuxième source d'agression.

135 Je voudrais, à titre d'exemple, vous citer le premier intervenant, mardi après-midi. Je le cite pas pour le blâmer ou le descendre, simplement pour vous montrer qu'est-ce que ce monsieur-là, raisonnable, posé, a compris du débat; raisonnable et posé parce que sa présentation était impeccable, c'était un pro Rabaska.

140 "Il faut montrer du respect envers le promoteur, même si certains d'entre nous doivent sacrifier leur point de vue sur le fleuve."

140 Voilà ce que cet homme a retenu du débat présentement.

145 Par la suite, des animateurs de radio, en mal de publicité, ont traité ouvertement la population opposée à Rabaska de tous les maux. Les opposants, la population ordinaire s'est fait qualifier d'alarmiste, de fanatique, de menteur et tout dernièrement d'intégriste.

150 Les porte-parole des principales associations ont été insultés, non pas pour leurs idées, mais dans leur personnalité. Le dernier, avant-hier, et non le moindre, un bénévole de vingt (20) ans dans la protection du patrimoine et de l'environnement, celui vers qui nous tous, nous nous tournons quand on a besoin de sa sagesse, de ses connaissances et de sa modération. En visant cet homme, c'est toute la population que ce journaliste a touchée.

155 La démonstration de mépris engendre des effets différents chez les citoyens; le découragement force certains à prendre leurs distances, la révolte en stimule d'autres, mais dans tous les cas, le sentiment d'injustice grandit, de même que l'opposition au projet.

160 Deuxième source de stress, d'anxiété, le manque de confiance envers le promoteur. Au départ, il existait une simple méfiance, légitime; malheureusement, elle s'est transformée, pour plusieurs, en un manque total de confiance.

165 Les raisons, elles sont triples. D'abord, le fait qu'il persiste à nous dire qu'il ne forcera jamais son projet sur la population et que d'autre part, il soit en train d'entretenir des poursuites juridiques pour prouver son point; ses arguments qui sont quelquefois, parfois jugés inexacts; mais surtout son ton, son attitude de dénigrement systématique des opposants et de leur discours.

170 On n'a jamais eu le droit à une explication, à un échange rationnel dans le médias, avant le BAPE je dois le préciser, ça a toujours été un dénigrement systématique des opposants.

Alors ce sentiment de méfiance déborde le personnage et imprègne maintenant le projet tout entier. Même quand le promoteur aura rempli sa tâche, si jamais ce projet-là est accepté, il va disparaître, c'est sûr, il va aller faire autre chose, le projet va continuer de susciter de l'inquiétude et un manque de confiance dans la population.

175

Alors que la méfiance cause un sentiment d'insécurité, le manque de confiance renforce le sentiment d'injustice. Les deux (2) ajoutent aux inquiétudes et au stress de la population et lui rendraient encore plus insoutenable les multiples dérangements annoncés pendant l'enfer des trois (3) ans de la construction.

180

Je vous pose la question, comment peut-on demander à une population de donner sa confiance dans un projet aussi grand, quand celle-ci craint celui qui le propose.

185

Troisième source, les mercenaires. Il est normal et sain qu'il y ait des sympathisants au projet; un discours de fond ne peut être que bénéfique.

190

Après avoir vu les sympathisants à Rabaska refuser un débat public de fond, la population opposée à Rabaska a dû en subir les insultes, le dénigrement, ainsi que l'envahissement de leur vie privée.

195

Je ne reviendrai pas sur la publicité, on vous l'a présentée cette semaine, où on nous faisait dire à grandes pages dans les journaux que nous faisons toute la sécurité qui entourait le projet. Je ne reviendrai pas non plus sur l'épisode des pancartes que vous avez vécu.

200

Le pouvoir financier important de ces sympathisants et leur motivation exclusivement centrée sur leurs propres intérêts financiers rappellent beaucoup l'attitude du promoteur et génère, dans la population, les mêmes sentiments. Le fait que la quasi-totalité habite en zone éloignée du site, et souvent à l'extérieur de la ville de Lévis, n'aide pas non plus à accepter les gestes et les paroles de ces intervenants.

205

Quatrième source, malheureusement, sans doute la pire, la Ville de Lévis. Je voudrais citer une dame, au conseil de ville de Lévis le 20 novembre, qui résume bien la situation, alors je cite:

"La Ville agit présentement comme si elle avait trois (3) filles et qu'elle décidait d'en vendre une, la plus belle, en sachant pertinemment qu'elle sera maltraitée, mais elle le fait quand même pour donner davantage à ses autres filles."

210

Pour plusieurs d'entre nous, les opposants, c'est un sentiment d'abandon qu'inspire l'attitude de la Ville de Lévis dans ce dossier. Pour certains, c'est un sentiment de trahison ou d'exaspération. C'est ainsi que cent (100) citoyens se sont levés pour poursuivre juridiquement leur Ville.

215 Je dois vous dire que la première attitude de la Ville, pendant presque deux (2) ans, a été de refuser systématiquement toute discussion, toute argumentation sur le projet Rabaska, estimant que ce n'était pas recevable, qu'ils n'étaient pas compétents pour en discuter, qu'ils s'en remettaient à vous pour les éclairer et qu'ensuite, ils prendraient leur décision.

220 Par la suite, la Ville a changé son discours et, progressivement, elle a abdiqué de son rôle premier, à savoir la protection du citoyen, de sa qualité de vie, de son droit à un environnement sain. De plus en plus, la Ville a pris ouvertement position en faveur de Rabaska, en raison des enjeux économiques.

225 Notre Ville a donc présenté trois (3) visages. Le premier, on attend le BAPE pour se faire une idée; le deuxième, on a un préjugé favorable envers Rabaska; et le troisième, l'enthousiasme de la déclaration de la mairesse du plus généreux contrat de l'histoire, en référant au protocole d'entente que celle-ci a signé.

230 Je dois réaliser que mon texte est déjà dépassé, je dois réaliser que la mairesse, malheureusement, a monté d'un cran son enthousiasme envers le promoteur, avec sa déclaration à savoir qu'à Lévis, neuf (9) personnes sur dix (10) étaient favorables à Rabaska, et que la dixième serait mieux de s'informer. Cette déclaration-là, qui vient de la personne qui a la responsabilité de ses citoyens, elle n'est pas qualifiable.

235 Les citoyens les plus concernés se sont sentis oubliés, insultés, reniés. On peut maintenant ajouter méprisés.

240 La cinquième source d'anxiété, le gouvernement provincial. Dans la quasi-totalité de l'esprit des gens, les dés sont déjà joués depuis le début; à témoin, le licenciement de Thomas Mulcair, à cause justement de son opposition à Rabaska.

245 À témoin, la première déclaration du nouveau ministre de l'Environnement dans ses nouvelles fonctions, qui était en faveur du projet Rabaska; à témoin, l'enthousiasme de monsieur Charest qui voit dans le projet Rabaska une excellente occasion d'affaires.

La confiance dans l'appareil politique souffre de ces démonstrations. C'est ce qui faisait dire à Denis Lessard, dans La Presse du 5 mai 2006, et je cite:

250 "L'acceptation sociale des projets n'est pas aussi nécessaire pour les terminaux méthaniers, parce que le gouvernement les voit d'un bon œil."

255 Je reviens, avant de conclure, sur le sondage des Directions de la santé publique. C'est impossible de passer par-dessus ça, j'imagine qu'il va y avoir un éclairage plus approfondi que le mien, je voudrais simplement vous rappeler deux (2) points personnels, mais personnels, c'est un beau lapsus: premièrement, il y a une augmentation du stress personnel dans le

secteur, des tensions familiales et de voisinage existent, et une (1) personne sur cinq (5) songe à déménager.

260 Ma conclusion, il est indéniable que Rabaska a apporté avec elle stress, anxiété et division dans la population concernée. Il est évident que ce ne sont pas les compensations financières, panacées usuelles du promoteur, qui peuvent régler cet état de fait.

265 Il est évident et indéniable que le concept de santé, tel que défini par l'Organisation mondiale de la santé, n'est pas respecté. La simple lecture de ce concept nous en donne l'évidence, et je lis:

"Une mesure dans laquelle un particulier ou un groupe peut, d'une part, réaliser ses aspirations et combler ses besoins et, d'autre part, modifier son environnement ou y faire face."

270 Même chose pour le concept de qualité de vie tel qu'élaboré par Santé Canada au document DB35 n'est pas non plus respecté.

275 Nous parlons ici, messieurs, d'atteinte à la santé. Nous parlons ici, messieurs, d'atteinte à la santé.

L'agression est là et la liste des symptômes qui en découlent est longue, permettez-moi de vous les imposer: peur, insécurité, inquiétude, sentiment d'injustice et d'iniquité sociale, anxiété, détresse, démoralisation, hypocondrie, troubles du sommeil, troubles physiques divers, refus, défaitisme, frustration, découragement, colère, exaspération, méfiance, sentiment d'abandon, de trahison ou d'hypocrisie.

285 Toute la population a été touchée, à des divers degrés, selon les mécanismes de défense. Tous ont subi le stress, chacun réagit en fonction de ses forces et de ses faiblesses. Il ne faut pas oublier non plus la durée de l'exposition, qui est un facteur important, cela fera bientôt trois (3) ans.

290 Quel sera le bilan net de toutes ces agressions sur la santé des gens, l'ampleur des dégâts, si vous le permettez. C'est tout à fait impossible à préciser, d'autant plus que la pression ne tombera pas demain, elle continuera pendant plus ou moins longtemps, selon l'avenir du projet.

Nous pourrions être lancés dans cette aventure sans aucun repère sur quand traiter, comment traiter, qui traiter. Je me répète, mais c'est important.

295 Si le projet est refusé par le ministre, oui, les sympathisants vont être déçus, certains vont perdre des sources de revenus importantes, et quelques-uns des investissements, j'ai écrit appréciables, je vais dire majeurs. L'amertume durera quelques semaines, quelques mois et disparaîtra dans le boum économique vécu actuellement dans la région.

300 Je vous donne quatre (4) références pour le boum économique, puisque c'est un sujet
qui est important: Le Soleil, "Le chômage à son plus bas niveau en trente (30) ans", 6 janvier
2007; Le Soleil, "Emploi, cherchons main-d'œuvre désespérément", 6 janvier 2007; Le Soleil,
"La région de Québec aux frontières du plein-emploi", 25 septembre 2006.

305 Si, au contraire, le projet est accepté, la population du secteur se sentira vaincue et
trahie. Les trois (3) années d'enfer de la construction seront particulièrement difficile; plusieurs
quitteront le secteur, mais les blessures ne disparaîtront jamais.

310 Le comité de suivi proposé par le promoteur et la Ville de Lévis pour prendre charge de
ces questions et tenter de trouver des solutions ne réglera absolument rien ni de l'amertume, ni
des conflits, et deviendra rapidement lui-même une source de division. Les difficultés iront en
s'accroissant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, "Requête")

315 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Merci à vous, monsieur Levasseur, de votre témoignage.

325 Comme vous le savez, la Commission fait état des conclusions de ses analyses, de ses
constats, et la décision finale, comme vous le savez, ça se prend par les autorités politiques qui
ont la compétence de le faire.

330 Je vais commencer par deux (2) questions avec vous et après, je passe la parole à mes
collègues. La première question concerne la perception, le vécu de stress dans le temps, à
côté des installations comme ça, où il y a perception assez justifiée de risque, et la deuxième
question portera sur la procédure qu'on est en train de mener avec vous.

335 Les gens qui se penchent sur la perception des risques parmi les populations
constatent, il y a une sorte d'unanimité parmi eux, constatent que le niveau de stress, avec le
temps, dans la mesure où le pire à craindre ne se matérialise pas la première année, ou la
deuxième, ou la sixième, ou la dixième, qu'avec le temps, la familiarité engendre beaucoup de
choses, pour le mieux comme pour le pire, mais des choses qui incluent aussi une baisse de
ces stress, etc.

340 La familiarité, les gens qui côtoient, un peu comme vous avez ici devant la raffinerie
Ultramar, il y a des résidents maintenant, ils sont là depuis des années, et quand on leur pose

la question, fort à parier qu'ils vont dire qu'ils pensent pas à ça même une fois par semaine ou une fois par mois.

345 Je dis pas ça pour dire, peut-être vous allez prendre votre mal en patience pendant quelques années et avaler la pilule et tout ira bien, c'est pas ça. C'est juste la question en tant que professionnel de la santé.

350 J'aimerais avoir votre opinion là-dessus, sur le fait que la courbe de stress s'atténue avec le temps de voisinage.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

355 Je pense que ça va prendre beaucoup d'années, beaucoup de chance, l'absence totale de petits incidents pour qu'effectivement la courbe de stress diminue.

Nous partons tellement loin, nous partons tellement loin avec cette population-là, cette population-là est tellement informée de tout ce que ça retrouve; vous avez entendu, vous le savez plus que moi, comment la population est informée.

360 Ça va prendre une génération, je pense, avant qu'on puisse trouver des gens, un peu comme la guerre malheureusement dans certains pays, ça prend une génération avant de s'habituer à ces stress-là.

365 Et l'autre contexte, c'est la notion d'imposition de ce projet-là contre la volonté de la population. Et il y a aussi le fait, je me répète, c'est l'enfer de la construction.

Essayez de vous imaginer, trois (3) ans avec tout ce que ça représente en termes de poussière, de bruit, en termes de violation du territoire.

370 À chaque fois que les gens regardent leur fleuve, leur univers, leur résidence et qu'ils vont voir ça défiguré de plus en plus de jour en jour, je pense qu'on va descendre encore plus bas dans la santé psychologique de cette population.

375 Et s'il faut qu'il arrive un petit incident, je ne sais pas combien ça va prendre de temps avant de récupérer.

380 Je pense sincèrement que pour certaines personnes, non seulement ces gens-là ont perdu trois (3) ans de leur vie, trois (3) ans de leur vie à soixante (60) ans, c'est beaucoup, monsieur Samak, je pense que sincèrement, ces gens-là ne reviendront jamais au niveau de bonheur et de qualité de vie qu'ils ont vécu.

Quelquefois, pour apprécier ce qu'on a, ça prend une maladie grave, un cancer, un infarctus, ça nous fait réaliser tout ce qu'on avait. Les gens, maintenant, ils ont réalisé ce qu'ils

385 avaient, et ils vont se battre pour le garder, comme la personne qui a fait un infarctus se met à manger, bien manger et tout faire pour la garder.

Alors la population n'a pas les outils pour résister au promoteur, si jamais le projet a le droit de s'implanter.

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

395 Ma deuxième question, vous me permettez, ça prend une toute petite introduction pour la mettre dans son contexte, et ça concerne le processus dont j'ai la garde, l'utilité relative du processus de consultation.

400 Il y a des observateurs du siècle qui disent, dans un moment d'essoufflement des grands systèmes de pensée et de référence sociale, politique, que ce soit le marxisme, le libéralisme, le conservatisme traditionnel, le conservatisme revu et corrigé par la modernité, etc., qu'il ne reste plus que notre capacité de communiquer ensemble, en tant qu'agents citoyens responsables et rationnels.

405 Et si on prend le temps de communiquer de bonne foi, on va toujours arriver à quelque chose qui refléterait l'intérêt à la fois optimal, les intérêts particuliers et l'intérêt public.

410 Or, une des conséquences les plus importantes, et je pense les plus chères au BAPE, aux commissions du BAPE, au-delà de leur devoir légal, c'est le fait qu'on crée un contexte de rapprochement d'échanges qui favorise l'émergence des ponts entre positions adversaires, etc., qu'il serait autrement difficile à imaginer, à travers la communication et l'échange.

415 Je vais vous poser cette question, si on avait tout le temps, si on n'avait pas une date butoir, si on avait la possibilité de faire une première partie tant et aussi longtemps qu'il y a des questions, et une deuxième partie tant et aussi longtemps qu'il y ait des opinions à recevoir, pensez-vous que la partie la plus opposée au projet, qu'il pourrait y avoir certaines modifications de point de vue, etc., ou pensez-vous que ce n'est plus tributaire ni de l'opportunité d'échanges ni du temps disponible, ni de la qualité de l'information échangée.

420 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

C'est impossible.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 D'accord. C'est bien, pour une question si longue, une réponse si économe, c'est admirable! Merci.

Monsieur Paré. Dans le fond, mes questions sont tellement longues, elles sont inutiles à la fois!

430 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Docteur Levasseur, et je fais appel effectivement, chez vous, un peu à l'homme de science, mais un homme de science qui vit quotidiennement dans l'observation de ses frères humains, si vous me passez l'expression, Rabaska, c'est un projet, c'est pas un fait.

435

Quelle différence faites-vous entre ce que vous appelez l'impact psychosocial d'un événement appréhendé.

440 Dans notre vie personnelle, vous allez voir le médecin, il vous dit, il vous suggère de passer tel examen ou peut-être d'avoir une biopsie. Dans notre vie collective, bien en fait, tous les jours on est confronté à l'appréhension de quelque chose qui peut arriver.

445 Et les conséquences psychosociales d'un événement, d'un événement bien sûr non prévu ou non souhaité, un tsunami, une tempête de verglas – je parle des domaines auxquels j'ai été associé – ou se faire dire, j'ai un cancer.

Quelle différence.

450 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

450

Il y a beaucoup de différence, monsieur Paré. La maladie, elle nous est imposée, on ne peut rien faire, on l'appréhende depuis longtemps. Le tsunami nous tombe dessus, on peut rien faire non plus.

455 Rabaska, bien que monsieur L'Allier l'ait comparé – je vais pas embarquer dans ça, je m'excuse.

460 Le projet Rabaska, c'est quelque chose que les gens se voient imposer pour des raisons qui seraient évitables et c'est quelque chose qui apparaît dans l'esprit des gens comme une aberration, simplement pour que certaines personnes fassent de meilleurs profits, de meilleurs chiffres d'affaires.

465 Et si ces gens-là avaient poursuivi un petit peu plus leur recherche, leur travail, nous ne serions pas ici aujourd'hui, on aurait pu identifier un meilleur site, où tout le monde aurait pu se développer en harmonie.

Alors moi, je pense que cette maladie-là de Rabaska, puisque vous avez fait la comparaison, elle est un stress refusé, imposé par des manœuvres, par des pressions qui sont discutables. Et ça, ça me fait penser à un viol.

470 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Mais à quelle différence – d'abord, est-ce qu'on peut pas dire qu'il est réversible, dans la mesure où il y a pas encore de décision prise.

475 Deuxièmement, est-ce que c'est pas un impact, réel ou appréhendé, comparable à l'ensemble de ceux qu'on vit quotidiennement, peut-être avec un peu plus d'ampleur que d'autres, mais tous les jours on est confronté, vous avez pas de nouvelles à un moment donné de votre enfant, il est passé l'heure à laquelle vous avez dit qu'il devait se rapporter à vous, quelque chose comme ça, est-ce que ça se compare pas à ça.

480

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

Vous avez posé deux (2) questions, je pense. La première, est-ce que c'est réversible, jusqu'à un certain point, oui, ça dépend.

485

Le jeune adulte de vingt-cinq-trente (25-30) ans qui commence sa vie, qui a plein de projets, oui, si le projet ne se réalise pas, il va passer par-dessus ça et il va avoir d'autres défis, d'autres étapes dans sa vie.

490

La personne de soixante (60) ans, avec déjà certains problèmes de santé, le stress vécu, les troubles anxieux vécus ont déjà amplifié ces problèmes de santé là. Vous savez comme moi que le stress, c'est une porte ouverte, l'anxiété, pardon, les troubles anxieux, c'est une porte ouverte aux complications de certaines maladies.

495

Alors si vous êtes un cardiovasculaire, monsieur Paré, et que je vous mets ce stress-là sur les épaules, pendant trois (3) ans, c'est sûr que je vais augmenter votre pression artérielle et que je vais réduire votre espérance de vie.

500 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ça ne servirait pas les intérêts de la Commission!

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

505

Alors pour certaines personnes, oui, ça va être réversible; mais pour bien d'autres, ça le sera pas réversible.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

510

Mais comment le comparez-vous, par exemple, à des stress qui sont reconnus par tout le monde comme étant dramatiques, la perte d'un être cher, la perte d'une job, la perte de vos placements chez Norbourg.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

515 Bien, je le compare comme un stress supplémentaire, inutile pour cette population-là, et inévitable.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

520 D'accord, je reçois votre réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

530 Oui. Monsieur Levasseur, d'après vous, est-ce qu'on est dans une situation où il y aura forcément un gagnant et un perdant ou quelles seraient les conditions à mettre en œuvre, dès aujourd'hui, pour avoir une solution gagnant-gagnant.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

535 Pour la population, il y a pas beaucoup de marge, il en reste seulement pour le promoteur, que le promoteur révise son choix de site.

540 Il y a un autre projet qui est autorisé à Cacouna, est-ce qu'il y a de la place pour plus de personnes, est-ce que le tuyau peut transporter, le gazoduc peut-il transporter le produit des deux (2) compagnies, est-ce qu'il y a un petit moins d'argent à faire là-bas mais conserver notre population heureuse, ce serait ça.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

545 Mais en fait, dans la population, il y a des pour et des contres. Quel que soit le choix final, j'ai posé la question à une personne hier et bon, j'aimerais bien avoir votre avis ou une réponse si courte soit-elle par rapport à la vie future quelle que soit la décision prise.

550 Parce qu'il y a quand même, comme clinicien ou comme spécialiste, on peut avoir des idées sur quoi faire pour quand même bien vivre ensemble.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

555 Alors pour la population, je vous dirais que dans un an comme aujourd'hui, si le projet est refusé, les pro Rabaska, en grande majorité, vont avoir oublié ce projet-là. Et même si le projet est refusé, les opposants vont encore vivre avec des blessures de ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

560

Donc en fait, vous dites que la partie pro projet, ils ont la mémoire courte et la vie est encore devant eux; pour les opposants au projet, le jeu, pas le jeu parce que c'est ludique, le jeu, c'est-à-dire la marge, finalement le jeu est en somme nul et le choix est binaire. D'accord.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

565

Et les gens qui sont pour le projet, les raisons pour lesquelles ils sont pour le projet, ce sont des raisons financières. Ils vont les retrouver dans d'autres domaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

570

D'accord.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

575

Et d'ailleurs, ces gens-là vous ont laissé un message, bien souvent, une (1) personne sur deux (2) je crois de ces industriels-là, de ces conseils d'élus ont démontré leur intérêt mais très souvent, et je les salue bien bas pour ça, la phrase suivante revenait: nous apportons notre support à Rabaska en autant que vous, messieurs, faites la démonstration ou l'acceptation que la protection de la population et de l'environnement est respectée.

580

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, tout à fait, ça a été dit à plusieurs reprises.

585

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

Et ça, c'est clair, là. Ces gens-là sont prêts, mais ils ne veulent pas rien avoir sur la conscience. En fait, tout le monde se libère de sa conscience envers vous.

590

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous voyez comme notre tâche est si facile!

595

Merci beaucoup, monsieur Levasseur, de ce témoignage sincère et assez pertinent, merci.

ÉRIC TESSIER

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Éric Tessier, s'il vous plaît.

605

Bonjour monsieur Tessier, on vous écoute.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

610

Oui merci, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs. Je relirai pas mon mémoire in texto, mais je vais soulever peut-être un point qui est, selon moi, le nœud de la guerre du BAPE dans le projet Rabaska, et c'est le principe de précaution. Et je pense qu'on est rendu à la croisée des chemins, concernant le principe de précaution.

615

Je peux me présenter comme étant un juriste, avocat en droit de la santé, me spécialisant tranquillement mais sûrement en santé publique, et qui a regardé, étudié le projet de Soligaz en 91, qui s'est attardé largement au projet de Pointe-de-la-Martinière en 80 et qui a, bien sûr, lu et relu Cacouna et Rabaska.

620

Je pense qu'il y a une très grande incompréhension du principe de précaution, parce que veux veux pas, tout tourne autour du principe de précaution, et je vais faire ça simplement et clairement.

625

Nous sommes dans une société de risque, depuis la Deuxième Guerre mondiale; nous sommes dans une société où la technologie est omniprésente. Nous vivons avec des risques, risques que j'ai définis clairement dans mon mémoire, et que je reviendrai pas, et que je pense que d'autres personnes, au cours de leur mémoire, ont définis.

630

Nous sommes aussi dans une société qui vit avec des risques de plus en plus incertains, des risques hypothétiques, des risques, oui, connus mais qui, malheureusement, dans ce cas-ci, a un ingrédient très particulier, c'est l'ingrédient chimique qu'est le GNL.

635

Certains de vos participants iront avec leurs risques connus, d'autres avec leurs risques incertains. Dans mon cas, je vais parler des risques hypothétiques, et conséquemment, le principe de précaution ne se base et ne vise qu'uniquement que les risques hypothétiques.

640

Alors pour les risques connus, c'est le concept de principe de prudence que le législateur, ici au Canada, a adopté dans une grande controverse. Pour les risques incertains, on peut appeler ça le principe de prévention. Mais là, nous sommes dans une théorie européenne, strictement européenne de principe de précaution.

L'ingrédient chimique dont je parlais, le GNL, est un ingrédient que plusieurs participants pourront dire qu'il est inoffensif, mais j'aimerais rappeler à la Commission que le DTT, en 48, quand effectivement Hermann Müller a gagné le prix Nobel, était à cette époque-là inoffensif aussi; l'essence avec plomb était inoffensive, aussi.

645

Beaucoup d'hypothèses, à l'époque, soulevaient des craintes face au DTT ou face à l'essence avec plomb. Avec le temps, ces hypothèses se sont avérées vraies. Peut-être que dans d'autres cas, les hypothèses auraient été fausses.

650

Mais en justice, et je reprends aussi l'arrêt Palmer contre Nova Scotia Forest Industries, l'ingrédient chimique est présumé innocent. En aucun temps un promoteur arrivera avec son ingrédient chimique en Cour avec une "strike", une prise contre lui. L'ingrédient chimique est inoffensif, est innocent.

655

Le système de justice étant ce qu'il est, le principe de précaution vient arriver et essayer de prévenir les lourdeurs du système judiciaire, il vient essayer aussi de prévenir les incohérences que parfois, judiciairement, législativement, on a données à l'ingrédient chimique. Parce que là, je prends vraiment le contexte du principe de précaution dans le domaine qui nous concerne.

660

Ceci m'amène aussi à parler de l'origine, mais je vais brosser un tableau assez rapidement, principe apparu en Allemagne en 1970, repris lors de la Conférence des mers du Nord en 86, vous savez tout ça.

665

Alors conséquemment, si on se résume, il ne faut oublier que le principe de précaution est une des pierres angulaires du droit de l'environnement. Sans principe de précaution, le droit de l'environnement n'existerait pas.

670

Ce n'est pas une question de tendance, ou de "fashion", ou bien d'être à la mode; le droit de l'environnement fait partie de nos mœurs maintenant; le droit de l'environnement fait partie indéniablement d'une préoccupation gouvernementale.

675

Le principe de précaution, cette pierre angulaire là, est aussi le tremplin de la question du développement durable apparue lors de la Conférence de Rio. Ce n'est pas seulement être tendance, ce n'est pas être "fashion", ce n'est pas être à la mode de parler de développement durable, c'est de constater une réalité qui, tranquillement, incorporera notre domaine juridique, mais d'abord et avant tout social, comme l'a fait le droit de l'environnement.

680

Pour faire peut-être un peu d'anthropologie juridique, un concept social prend environ vingt-cinq (25) ans à se voir apparaître en droit. Au Canada, le principe de précaution est apparu autour de 94-96; dans les lois, 99, on peut commencer à voir son apparition. On peut peut-être supposer que dans les années 2015-2019, le principe de précaution, le droit du développement durable sera aussi fort que le droit de l'environnement.

685 Ceci m'amène donc à arriver et à poser la question suivante: pourquoi ne pas
considérer un principe en devenir, ce que j'appelle du droit mou, parce que le principe de
précaution, c'est du droit en devenir, du droit mou, tout de suite, d'y mettre une place plus
importante que les quelques bouts de phrases cités en novembre et décembre, que les
quelques lignes rapportées dans certains mémoires, pourquoi ne pas lui donner la véritable
690 place.

Aussi étrangement que ceci peut être, il n'y a aucun gouvernement canadien qui veut
arriver et se mettre dans le bain, parce que le Canada est un très fervent opposant au principe
de précaution.

695 Prenez le combat du Chili face au Canada concernant la vente de l'amiante, combat du
Canada face à l'Europe pour le bœuf engraisé aux hormones; regardez aussi le combat du
Canada face au Protocole de Carthagène, un combat extrêmement violent. Même si
l'Organisation mondiale du commerce tape sur les doigts du Canada, le Canada va à l'encontre
du principe de précaution.

700 Et même dans sa législation, la terminologie "principe de précaution" apparaît en
anglais, mais n'apparaîtra jamais en français, parce qu'on préfère jouer avec de la prudence, en
français. Il faut dire qu'on est peut-être latin, on a peut-être le sens aigu du langage, mais
encore là, j'ai des doutes sur le côté volontaire ou involontaire.

705 Au Québec, encore là une législation un peu vague, mais à ma grande surprise, à force
de feuilleter, lire, je m'aperçois que ce sont les tentacules du gouvernement du Québec qui sont
les plus innovateurs en matière de précaution. Le BAPE vous-même avez fait des formations
en matière de principe de précaution.

710 Au mois de décembre, il y a même eu un avis de la Commission de l'éthique, de la
science et de la technologie du gouvernement du Québec qui a très bien défini le principe de
précaution.

715 Est-ce que l'on voit les organes, les tentacules mettre de la pression sur le
gouvernement pour se positionner, car en effet, le gouvernement doit se positionner. En effet,
le principe de précaution exige des gouvernements d'arriver, de définir le risque acceptable
pour la société, et mettre de la pression aussi à l'industrie de faire ses devoirs.

720 Donc le citoyen, lui, qui est en réaction face au risque, risque qu'il connaît, risque qu'il
ne connaît pas, exige du gouvernement et des industriels, et des commerçants, et du privé une
meilleure responsabilisation.

725 Conséquemment, ça m'amène à parler aussi, entrouvrir la porte de la santé publique, et
c'est peut-être effectivement ma plus grande déception.

730 À défaut de voir des lois et des règlements incorporant solidement le concept de principe de précaution, en ne voyant pas aucune instance gouvernementale, fédérale, provinciale, municipale ou autre, invoquer et soulever, branler du bout de la main le principe de précaution, je me serais attendu que l'Institut national de santé publique, via sa direction générale, joue le porte-parole, car effectivement, la santé environnementale est une question de santé publique.

735 Ce n'est pas seulement l'eau, ce n'est pas seulement l'air, ce n'est pas seulement les produits toxiques. Je me réfère à la notion de santé que l'Organisation mondiale de la santé a déjà mise, il y a plusieurs dizaines d'années, dans sa charte, c'est un état de bien-être total et complet.

740 Conséquemment, pour peut-être résumer, je m'attends conséquemment à ce que la notion de santé publique soit plus développée, et c'est ma grande déception, face à ça.

745 Peut-être aussi l'autre point que j'ai à faire remarquer, parce que finalement, j'ai un mémoire plus qui questionne, qui peut vous apporter des réponses, Rabaska, même s'il est refusé, reviendra.

750 Je crois que le promoteur a fait l'ouvrage qu'il devait faire; malheureusement, le législateur ne lui a pas imposé des exigences assez élevées. Conséquemment, ma déception face au promoteur est de ne pas avoir été assez innovateur, avant-gardiste, prendre le "lead" et faire en sorte que son projet Rabaska ne soit pas bon, mais soit le meilleur qu'il soit actuellement sur la planète.

755 Pourquoi se suffire de standards réglementaires et de laisser aller la boule. Il faut justement que le promoteur, lorsqu'il reviendra, car je souhaite ardemment que le projet, pour une seconde fois – parce que c'est pas un nouveau projet, Pointe-à-la-Martinière, c'était le même projet en bout de ligne, à peu de choses près – lorsqu'il reviendra sera celui qui prônera le principe de précaution avec tout ce qu'il peut comporter, agir a priori et non a posteriori, aller de l'avant, aller plus loin que seulement ce qui nous est demandé.

760 Et la déception, pour une jeune génération dans laquelle je suis, c'est que malheureusement, nous sommes dans un environnement où l'argent n'a peut-être pas d'odeur, mais l'argent a une couleur, l'argent devra être vert. Il faudra être plus qu'un bon citoyen corporatif, il faudra être un résident corporatif agréable, avec un développement durable plus que durable.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

770

Alors peut-être, je vous réfère à mon addendum qui vous lance une série de questions là-dessus, mais c'est certain que je vous demanderais de considérer et d'étudier la question du principe de précaution aussi bien que votre confrère a fait il y a quatre (4) ou cinq (5) mois, lorsqu'il a rendu son rapport dont j'oublie le numéro, monsieur Alain Chénier, je pense, le président, Alain Cloutier, en août 2006...

775

PAR LE PRÉSIDENT:

Notre v.-p. actuel.

780

PAR M. ÉRIC TESSIER:

Oui, effectivement, dans son rapport 229, a traité et a considéré le principe de précaution en long et en large, alors chapeau!

785

Je dois avouer que son discours a été fort intéressant, fort instructif.

Mais le point est que le principe de précaution, je le répète, est un jeune droit, est un droit en devenir, et je demande au BAPE de le considérer pour lui donner l'élan pour que nos élus, pour que l'industrie puisse le considérer mieux qu'il l'est là.

790

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

795

Le sujet est suffisamment important pour que je partage avec la salle et avec vous quelques remarques.

D'abord, c'est la continuité d'un échange que j'ai déjà entamé dans la salle avec monsieur St-Laurent, et je vous assure, c'était pas une interpellation du tout, parce que monsieur St-Laurent nous a envoyé un document fort intéressant, c'était plutôt de l'ordre de penser à haute voix entre amis.

800

Je pense que vous avez mis le doigt sur quelque chose qui est rarement discuté, l'ambiguïté langagière, parce que l'origine de ce mot, le mot en allemand à ses origines, ça ne peut se traduire que par le mot des présoucis, "vorsorge".

805

PAR M. ÉRIC TESSIER:

Tout à fait.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Alors c'est devenu précaution, précaution en français, vous l'avez signalé, on tombe dans la prudence, donc c'est un territoire connu. Alors il y a effectivement une ambiguïté assez importante côté terminologique.

820 Il est vrai que le Canada fait partie du Groupe de Miami, n'a jamais accepté le Protocole de Carthagène en matière de sécurité de la biodiversité. Il est vrai aussi que le côté de produits génétiquement modifiés, c'est l'Europe qui a été obligée de reconnaître qu'ils n'ont pas de base scientifique pour interdire l'importation.

825 Mais vous l'avez bien souligné, le principe est facile à déclarer mais quant à sa mise en œuvre, comme on dit en anglais, "the devil is in the detail", le diable niche souvent dans les détails, et moi je vous avoue qu'appliquer ce principe d'un point de vue de santé publique, tenant compte de sa définition dans les années soixante-dix, c'est un défi assez intéressant.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

830 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

835 Fort à parier, je ne sais pas, je ne peux pas parler pour le gouvernement, mais on est en train d'élaborer la version finale de la Stratégie québécoise en matière de développement durable, il est possible qu'il aura sa place.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

840 Selon les rumeurs, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 La question maintenant, comment on l'applique, c'est hautement sensible au contexte.

850 Alors cela dit, je vais vous poser la question rapidement: et si le projet avait été le projet innovateur que vous auriez aimé voir, et si l'initiateur du projet avait étendu ses devoirs au-delà de ce que la réglementation actuelle exige, en intégrant sa vision même particulière de ce que ça représente ce qu'on appelle le principe de précaution, quels aspects du projet auraient changé selon vous pour le mieux.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

855 Écoutez, je pense que – je m'y connais pas au niveau technique, mais je vous dirais que la perception sociale du projet, l'acceptabilité sociale aurait définitivement changé. Et c'est le nœud, et c'est tout à fait le nœud.

860 En matière d'éthique, il y a un manque à gagner de la part du promoteur. S'il avait davantage utilisé le principe, la population aurait été plus consciente des risques et elle aurait peut-être été davantage encline à accepter le projet. Et c'est pour ça que je crois que c'est la plus grande faiblesse du promoteur.

865 Les documents sont très bien présentés, les cartes, c'est incroyable; au niveau technique, j'y connais rien, mais c'est fantastique. Mais au niveau santé, médecine environnementale, au niveau de la question sociale, des impacts, de la précaution globale, de la gestion des risques dans son ensemble, c'est relativement mince, malheureusement.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 D'accord.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

875 Oui. Votre dernière phrase, dans votre mémoire, elle est très lourde, elle dit:

"D'ici là, Rabaska ne peut être accepté sous sa forme actuelle."

880 **PAR M. ÉRIC TESSIER:**

Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

885 Un peu plus haut, vous dites:

"Il s'agit de l'encadrement juridique d'une incertitude scientifique à l'égard d'un risque sanitaire."

890 Et je me préparais à vous demander: qu'est-ce qui manque? Pourquoi concluez-vous que Rabaska ne peut être accepté sous sa forme actuelle. Je vous la pose, la question, j'en aurai une autre après.

895 **PAR M. ÉRIC TESSIER:**

Écoutez, la réponse va être relativement simple, la question est fort pertinente parce qu'effectivement, je reviens au principe de base, si le promoteur avait été au-delà des exigences, l'acceptabilité sociale aurait été plus grande.

900

Conséquemment, le taux d'opposition au projet est tellement élevé, on peut faire jouer les chiffres mais quand même, la quantité de mémoires, la quantité de gens qui s'intéressent, la couverture, il y a une certaine forme d'intérêt et d'opposition quelconque, la perception sociale est quand même grise appelons ça, je vais être neutre, grise, et non blanche et non noire, grise peut-être foncée parfois.

905

Le promoteur, si son projet est un projet qui s'inscrit dans le développement durable, c'est-à-dire vingt (20), vingt-cinq (25), cinquante (50), Dieu sait comment, je vois mal comment il pourrait arriver et vivre paisiblement, pendant vingt (20), vingt-cinq (25), trente (30), quarante (40), cinquante (50). ans

910

Je reviens avec la question de la génération, ça va prendre facilement une bonne génération à oublier ou peut-être y aura-t-il d'autres problèmes, donc la transmission de mauvaise culture.

915

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Mais, monsieur Tessier, et là je fais appel à votre rigueur de juriste, j'espère partager la même...

920

PAR M. ÉRIC TESSIER:

J'espère bien, oui.

925

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

... quand vous dites, parce que vous avez reconnu des qualités à la documentation du promoteur, mais qu'est-ce qui vous amène à dire que c'est pas suffisant du point de vue du principe de précaution.

930

Est-ce que c'est votre propre réaction à la réaction des citoyens...

PAR M. ÉRIC TESSIER:

935

Non, non, non.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

... ou votre analyse de la documentation du promoteur.

940

PAR M. ÉRIC TESSIER:

C'est plus l'analyse de la documentation, parce que je suis ni, je ne défends ni le pro ni le contre, ça fait deux-trois (2-3) ans que moi-même, je vois le projet arriver, conséquemment je défends aucun intérêt de personne ici, mais c'est uniquement à lire, en tant que juriste.

945

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Pouvez-vous donner des exemples.

950

PAR M. ÉRIC TESSIER:

Écoutez, j'ai beau lire la documentation mais j'ai vu à très peu d'endroits, dans le projet du promoteur, de parler de santé publique, santé publique au sens large, que ce soit le stress, que ce soit les incidents. C'est mince, c'est mince. Je lis ça en diagonale, parce que là j'ai pas les pages, mais c'est mince.

955

Écoutez, on me rassure pas, là. Le soir, si je me pose des questions, explosions, brûlures, et Dieu sait que vous pouvez tous me les nommer un après l'autre, vous en savez plus que moi là-dessus. Il y a rien qui me rassure, il y a rien qui me dit que le risque a été, on a tout étudié, on a tout fait pour le prévenir.

960

On a respecté les normes, mais a-t-on vraiment tout fait a priori. J'aurais même été, par exemple, à faire une simulation de catastrophe, j'aurais été jusque-là pour prouver aux gens, oui, ça peut arriver.

965

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Mais vous restez davantage avec des questions.

970

PAR M. ÉRIC TESSIER:

Oui, parce que le principe de précaution est un principe en devenir.

975

Dans dix (10) ans, on se reverrait et probablement que nos réponses et nos perceptions seraient beaucoup plus assises, mais chose certaine, c'est un principe qu'un des partenaires de Rabaska connaît fort bien.

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je crois que, en fait si vous me permettez, monsieur Paré, je crois qu'on peut percevoir une différence entre dire, il y a des questions assez importantes, le devoir citoyen, l'initiateur du projet, ça aurait été plus utile de l'aborder, même si ça veut dire aller plus loin que ce que l'encadrement réglementaire actuel pose, il y a une différence entre vouloir tenir compte de ces questions et de passer un jugement en disant, le projet n'est pas recevable.

985 **PAR M. ÉRIC TESSIER:**

990 Non, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 C'est pour ça, je pense...

PAR M. ÉRIC TESSIER:

1000 Le jugement est très facile, je veux dire, on peut arriver et dire, oui oui oui pour Rabaska, et je pense qu'on peut dire non non non, non à Rabaska. Je vous dirais que je me situe entre les deux (2).

1005 Le projet en soi est un projet industriel intéressant, mais dans sa forme actuelle, avec la documentation, avec les risques invoqués, avec les solutions, le principe de précaution veut qu'on puisse prendre la chaîne de risque et identifier jusqu'où on peut remonter, le plus haut possible, pour prévenir le risque. En aucun endroit je peux voir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 D'accord.

Monsieur Waaub, rapidement, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1015 Bon, vous avez dit que ça prenait vingt-cinq (25) ans pour qu'un concept social rentre dans les sphères légales...

PAR M. ÉRIC TESSIER:

1020 Normalement, oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1025 ... on dit que d'habitude, ça en prend peut-être plus une dizaine pour que ça pénètre la sphère
politique, et que les mouvements sociaux, qui sont à l'avance, eux c'est entre zéro (0) et cinq
(5) ans qu'ils s'approprient les concepts.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

1030 Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1035 Donc en attendant que le concept soit approprié par la sphère légale, si vous vous
transformez en spécialiste politique plutôt qu'en droit, quelle est votre vision de l'ouverture
politique actuelle du principe de précaution.

PAR M. ÉRIC TESSIER:

1040 Écoutez, je crois que le gouvernement du Québec a beaucoup de pression pour aller de
l'avant. Je crois que le principe de précaution, comme je le disais tantôt, apparaît
tranquillement dans les divers comités, que ce soit le BAPE ou ailleurs, et on lance un message
clair au gouvernement.

1045 Le gouvernement n'est pas aveugle, il a besoin de ces projets industriels pour aller de
l'avant. Conséquemment, je pense que le gouvernement du Québec – je parle pas du
gouvernement du Canada parce que ça, c'est une autre histoire – le gouvernement du Québec
va probablement mettre le moteur accéléré, pour arriver à un niveau européen.

1050 Parce que vous êtes sûrement au courant que le projet de loi Reach concernant les
produits chimiques, que la Communauté européenne travaille actuellement, c'est assez avant-
gardiste, et je pense que la Communauté européenne va quand même mettre beaucoup de
pression sur ses partenaires, pour arriver au même niveau législatif ou à tout le moins
théorique.

1055 Et je pense, nous sommes quelque peu différents juridiquement du reste du Canada, et
je pense, et je le souhaite ardemment, qu'on puisse être les premiers à clarifier et à essayer
d'intégrer intelligemment le concept de précaution.

1060 Parce que vous savez, là c'est le danger, l'incohérence, l'arbitraire, le manque
d'organisation, c'est un grand danger qui guette le principe de précaution.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Mais comme vous avez évoqué l'Europe, je peux pas m'empêcher de dire que oui, c'est un concept très populaire là-bas, mais ça n'a pas réduit la dépendance de l'Europe sur la chaîne nucléaire, et c'est pas ça que je propose non plus.

1070 Malgré le fait qu'ici, au nom du principe de la précaution, il y a des gens qui n'admettront jamais une expansion du parc nucléaire du Canada. Alors vous voyez un peu...

PAR M. ÉRIC TESSIER:

1075 Je suis cent pour cent (100 %) d'accord avec vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors voilà, l'Europe, c'est facile parfois...

1080 **PAR M. ÉRIC TESSIER:**

Facile parfois, mais le point en Europe est que l'Europe est un déclencheur à la réflexion, ce n'est pas la solution, c'est un déclencheur à la réflexion.

1085 La réflexion doit être commencée. Elle est commencée parce que depuis un (1) an ou deux (2), il y a beaucoup plus d'intervenants sur la notion de précaution, mais certainement le principe de précaution, peut-être la carte cachée du principe, c'est qu'il s'adaptera aux différentes populations dans lesquelles il pourra arriver et incorporer son droit.

1090 Conséquemment, le modèle européen est un modèle à s'inspirer et non à suivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien dit, merci, d'accord.

1095 Merci beaucoup, monsieur Tessier, très apprécié.

1100 **MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 J'invite maintenant la Municipalité de Beaumont, s'il vous plaît.

Rebonjour madame Maranda, bonjour messieurs, monsieur le Maire.

Alors présentez-vous, on a votre mémoire, on a le résumé, on en a pris connaissance, allez-y.

1110

PAR Mme LOUISE MARANDA:

Oui, bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

1115

Je vous présente, à ma gauche, monsieur Laval Larouche, conseiller à la Municipalité de Beaumont; monsieur André Goulet, maire de Beaumont, et monsieur Patrice Bissonnette, directeur général de la Municipalité de Beaumont.

LECTURE DU RÉSUMÉ

1120

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 3)

Il y avait au-delà de quatre cents (400) personnes, ce soir-là, présentes dans la salle.

1125

LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 4)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, milieu du troisième paragraphe, "... de Beaumont.")

1130

Et dans les secteurs qui ont voté, les secteurs les plus éloignés, ce sont eux qui ont voté le plus fortement contre le terminal méthanier. C'est pas nécessairement les secteurs les plus rapprochés.

LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 4, milieu du troisième paragraphe, " 1366...")

1135

FIN DE LA LECTURE (Fin du résumé)

Monsieur le Président, si vous permettez, mon collègue monsieur Larouche aurait des ajouts à faire.

1140

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Larouche.

PAR M. LAVAL LAROCHE:

1145

Oui. Alors je voudrais revenir sur quatre-cinq (4-5) éléments, ça va prendre à peu près deux (2) minutes, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

Allez-y.

PAR M. LAVAL LAROUCHE:

1155

Alors comme on peut le voir par la présentation du présent mémoire, ça précise très clairement la position du conseil municipal de Beaumont, et qui est en relation directe et qui s'inspire de la volonté de la majorité des citoyens de Beaumont de pas voir s'implanter, justement, ce projet-là.

1160

Notre raison d'être, comme élus "municipals", c'est d'être conscients que nous avons le pouvoir de contribuer, voire même améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

1165

Depuis le début des audiences, on parle beaucoup de l'importance de l'acceptabilité sociale, l'acceptation sociale. Ce matin, juste pour lire une petite phrase dans Le Soleil, et d'ailleurs que je trouve tout à fait correct qu'on trouve ça important, alors c'est marqué ici:

1170

"Monsieur Samak et ses commissaires s'intéressent de très près à cette question de l'acceptabilité sociale, composante essentielle du développement durable avec l'économie et l'environnement."

Également, on a parlé tout à l'heure, également, de l'acceptabilité légale, qui est aussi importante, et là on faisait référence à notre Règlement 523.

1175

Juste une petite précision, même si on a dit, au cours des audiences, que le Règlement 523 de Beaumont avait été accepté à minuit moins une, même si on a dit que le Règlement de Beaumont a été abrogé en janvier 2006, il n'en demeure pas moins que le règlement est toujours valable, et que seul un tribunal compétent peut tout simplement le faire avorter.

1180

Je termine en disant qu'on est conscient, monsieur le Président, on est conscient, et il a été dit encore en audience que le législateur peut apporter son droit de prérogative, et ceci dans l'intérêt public et à ça, vous avez déjà posé la question à des gens qui se sont présentés ici et vous leur posiez la question: et vous dites quoi à ça.

1185

Bien nous, à Beaumont, nous on dit qu'au-delà des considérations économiques, qu'il serait trop facile de décréter que l'intérêt de la majorité puisse l'emporter sur l'intérêt de la minorité.

1190

En terminant, je veux tout simplement préciser que la démocratie repose sur un respect de la liberté et de la légalité des citoyens, et surtout des citoyens qui sont le plus directement concernés.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195

Merci monsieur Larouche.

Monsieur Paré.

1200

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1205

Merci. J'aimerais vous ramener, tout d'abord dans un premier temps, à la séance du 16 novembre 2004, où le Comité aviseur a communiqué donc à la population son rapport. Parce qu'évidemment, on peut présumer que si, par la suite et peu de temps après, vous avez déclenché un processus référendaire, normalement, la substance décisionnelle devait s'inspirer de ce que les citoyens avaient entendu ce soir-là.

Pouvez-vous nous en résumer brièvement la teneur, s'il vous plaît.

1210

PAR Mme LOUISE MARANDA:

Donc ce soir-là, il y avait tous les experts qui avaient été demandés, en environnement, en sécurité, autant aussi sur les évaluations des résidences et ainsi de suite, donc les experts ont fait, devant la population, les rapports qu'ils avaient remis à la Municipalité.

1215

Et ensuite, les membres du Comité aviseur ont fait également chacun leur résumé de toutes les séances – les personnes qui étaient sur le Comité aviseur, donc les citoyens, il y en avait neuf (9) qui y avaient été, puisque dans le secteur touché, le secteur Vincennes, il y avait deux (2) représentants pour ce secteur-là – chaque membre du Comité aviseur a fait son résumé et a émis, devant toute la population, le résultat auquel il était arrivé.

1220

Donc de juin à novembre, ces membres-là se sont réunis pendant vingt (20) séances, ils ont rencontré des experts, ils ont rencontré des personnes-ressources et ils ont monté toute une documentation des dossiers, et ils sont arrivés, d'une façon unanime, à la fin, dans la soirée du 16 novembre, chacun s'est prononcé de façon unanime contre le projet du terminal méthanier.

1225

Donc suite à ça, et compte tenu que la population, on avait le référendum le 5 décembre, bien, les membres du Comité aviseur ont fourni un rapport qui a été mis à la poste, pour toute la population, après la soirée du 16 novembre, pour que tout le monde puisse avoir, de façon précise, le rapport du Comité aviseur. Et les gens ont pu se prononcer sur l'étude faite par le Comité aviseur à Beaumont.

1230

1235 Donc c'était des gens qui, au départ, je dois vous dire, qui ne s'étaient pas prononcés ni pour, ni contre le projet. Donc au départ, quand les gens, les membres du Comité aviseur ont embarqué, ont été nommés par les conseillers, chaque district nommait un membre au Comité aviseur, ils avaient choisi des membres qui ne s'étaient ni prononcés ni pour ni contre le projet, à ce moment-là.

1240 Mais en cours de route, en étudiant et en évoluant, ils sont arrivés de façon unanime à rejeter le projet.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1245 Et quand vous dites qu'ils le rejetaient, madame Maranda, j'ai le goût de vous poser la question en deux-trois (2-3) volets, on s'est habitué un petit peu à ça en première partie, est-ce que c'est avec ou sans condition, ou encore est-ce qu'on a mis l'accent sur le fait qu'on manquait d'information et qu'il faudrait poursuivre les recherches sur certains aspects ou si c'était vraiment à la lumière d'un ensemble d'informations qu'on considère concluantes, on en tire comme conclusion que le projet n'est pas désirable.

1250 Est-ce que vous voulez que je répète un peu ma question, est-ce que ça va?

PAR Mme LOUISE MARANDA:

1255 Vous avez le rapport du Comité aviseur dans le mémoire, vous pourrez le lire attentivement.

1260 Donc c'était suite au rapport, au dossier qui avait été monté, il y avait le dossier qui avait été fait par Stabilis, sur la sécurité, il y avait Beste qui avait fait un dossier économique, et c'était sur les recommandations, suite aux conclusions finalement de ces différents secteurs-là que les membres du Comité aviseur – et le Comité aviseur, il faut dire aussi qu'il avait rencontré à trois (3) reprises le promoteur pour avoir un bon aperçu du dossier, et ils avaient eu un document, aussi, qui s'appelait "Projet Rabaska", qui a été déposé aux membres du Comité aviseur en juin 1265 2004.

Donc ils avaient, à ce moment-là, tous les éléments, si vous voulez, qui leur permettaient de prendre position sur ce qu'était un terminal méthanier.

1270 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci.

1275 Je m'adresserais maintenant à monsieur le Maire de Beaumont. Je souscris tout à fait à ce que disait monsieur Larouche, peut-être que je le mettrais en termes un petit peu différents, c'est qu'effectivement, le Règlement de Beaumont est présumé valide, sans aucun doute, à

moins et jusqu'à ce qu'un tribunal, éventuellement, se prononce sur sa validité. Ça, ça fait pas de doute.

1280 En dehors de la sphère proprement juridique, et je l'ai évoqué en première partie, il existe une disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui est destinée à favoriser un échange de vue, peut-être une négociation entre deux (2) MRC voisines sur les affectations et les usages des terrains qui sont contigus à la frontière, si vous me permettez d'utiliser l'expression, entre deux (2) MRC, ça s'appelle une commission conjointe d'aménagement.

1285 Ça évite, jusqu'à un certain point le blanc ou le noir qu'il y a dans une décision purement juridique ou réglementaire.

1290 Est-ce que c'est une piste, c'est pas une piste que vous auriez pu explorer pour essayer d'arriver à un terrain d'entente avec Lévis, du jour où le promoteur a décidé de regarder justement du côté de Lévis.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1295 Bonjour monsieur Paré, monsieur le Président.

Disons que concernant, enfin c'est bien certain qu'au niveau des MRC, chaque MRC est autonome au niveau de leur développement.

1300 Disons que la MRC de Lévis est autonome, la MRC de Bellechasse aussi. Enfin nous, au niveau de la Municipalité de Beaumont, ça s'est arrêté seulement au niveau municipal. La Municipalité de Beaumont s'est pas vraiment préoccupée, dans le temps, de l'ensemble du territoire de Bellechasse.

1305 Ça fait que nous, on a travaillé seulement qu'au niveau de la municipalité de Beaumont, on s'est pas vraiment préoccupé des règlements au niveau de l'ensemble des MRC, la MRC de Lévis, la MRC de Bellechasse. On s'est préoccupé, nous, seulement sur l'ensemble de notre territoire et la municipalité de Beaumont.

1310 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Vous n'avez pas sollicité l'appui de Bellechasse pour explorer un outil de discussion, quand même, avec Lévis.

1315 **PAR M. ANDRÉ GOULET:**

Non, on n'a pas discuté, la Municipalité de Beaumont, enfin dans le temps c'est pas moi qui étais maire, c'est bien certain que c'est pas moi qui étais maire à ce moment-là, parce que

1320 moi, j'ai été élu en octobre 2004, mais lorsqu'il a été question de faire un référendum ou enfin, de faire un suivi, c'est le conseil antérieur qui avait pris ces décisions-là à ce moment-là.

1325 Ça fait que moi, quand je suis arrivé comme maire, la décision avait été prise antérieurement. À ce moment-là, les décisions étaient prises, ça fait qu'à ce moment-là, moi, j'ai tenu compte de ce que le conseil du temps avait fait.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Mais quelle décision, monsieur le Maire?

1330 En parallèle peut-être avec l'adoption du Règlement 523, encore une fois, je reviens à ma question, vous auriez pu aussi explorer la Commission conjointe d'aménagement, utiliser la Commission conjointe d'aménagement.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1335 Disons que nous, au niveau du règlement, enfin c'est un règlement qui est municipal, le Règlement 523, ça fait qu'à ce moment-là c'était pas nécessaire, comme conseil municipal, nous autres, d'aller vérifier au niveau de la MRC ou au niveau des MRC voisines la pertinence de consulter. C'était pas nécessaire, au niveau légal.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez exercé votre prérogative comme ça.

1345 **PAR M. ANDRÉ GOULET:**

On a exercé notre prérogative au niveau local, parce que c'est de juridiction municipale, le Code municipal, c'est dans cette optique-là qu'au niveau de Beaumont, on a travaillé.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1355 J'aurais une question pour vous, monsieur le Maire, on a posé la question à madame Maranda tout à l'heure, hier ou avant-hier, elle nous a invités de vous la poser directement.

1360 Vous avez choisi, dans une réunion de conseil de la MRC, de ne pas refléter la position de votre propre conseil municipal en votant contre le projet Rabaska, préférant de vous retirer, ce qui n'est pas tout à fait exact, exactement conforme à la position votée par votre conseil.

Y a-t-il un enjeu quelconque qui pourrait être présenté pour justifier la manière dont vous avez procédé le jour de ce vote.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1365

Monsieur le Président, disons que peut-être avant de répondre à votre question directement, j'aimerais peut-être faire un préambule, ça va éclairer disons la Commission et aussi, ça va éclairer les gens qui sont ici, Beaumontois et Beaumontoises,

1370

Ce que j'aimerais peut-être vous dire en partant, c'est que dès mai 2004, à une séance du conseil, à ce moment-là j'étais pas élu mais j'étais un citoyen comme tout le monde, je m'étais objecté de façon radicale à ce type de développement là du port méthanier.

1375

À ce moment-là, monsieur Lapierre qui était maire, je lui avais mentionné que moi, je trouvais que c'était inconcevable de prioriser ce type de développement là dans notre municipalité de Beaumont, compte tenu du fait que notre caractéristique était de façon très patrimoniale récréotouristique et agricole.

1380

Et ça, je pense que j'avais donné mes couleurs, à ce moment-là, comme de quoi j'étais contre ce type de développement là, contre le projet Rabaska.

1385

Et puis aussi, c'est un peu pour ça que moi, en octobre 2004, je me suis présenté à la mairie de Beaumont, parce que j'étais contre ce développement-là. À ce moment-là, j'avais été élu, en 2004, et je me suis représenté en 2005, et j'ai été réélu parce que j'étais contre ce type de développement là, parce que je sentais que la population était derrière moi, et puis j'avais été à ce moment-là toujours contre le projet.

1390

J'arrive à votre question, monsieur le Président. Concernant le projet Rabaska, à une réunion antérieure au niveau de la MRC, il a été question du projet, enfin du développement du gaz naturel et tout ça, et puis à ce moment-là, moi, lors de cette rencontre-là antérieure, à ce moment-là, moi, enfin je m'étais pas prononcé ce soir-là contre, sauf que dans le libellé de la résolution, bien, quand j'ai constaté qu'il était question du port méthanier, il était question du projet Gaz Métro et du projet Rabaska, à la rencontre suivante, d'ailleurs vous pourrez le constater au niveau des procès-verbaux de la MRC, j'ai voté contre le procès-verbal.

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

Rétroactivement?

1400

PAR M. ANDRÉ GOULET:

Oui, j'ai voté contre, c'est ça. J'ai voté contre parce que ça reflétait pas ma position comme maire de Beaumont.

1405 Et puis même lors de cette séance de conseil là, à ce moment-là, lors de cette séance-là, il y a même des maires qui m'avaient interpellé, lors de cette séance-là, et qui me demandaient pourquoi j'étais contre, et je leur avais exprimé le pourquoi, que moi je représentais ma population, ma population avait de façon majoritaire voté contre, et que moi, je représentais ma population.

1410 Ça fait qu'à ce moment-là, moi, lors de la rencontre que vous parlez, monsieur le Président, compte tenu du fait que ma position avait été quand même claire, que j'avais voté contre l'adoption du procès-verbal, lorsqu'il était question du port méthanier et du projet de gaz naturel, à ce moment-là moi, disons que je me suis retiré parce que ma position était claire.

1415 Et puis aussi, en fin de compte, il y a eu un peu aussi, enfin dans la formulation de la résolution, en fin de compte, il y a eu un peu un manque de compréhension de la part de la direction générale de la MRC. À ce moment-là, moi, si ça avait été clair, j'aurais possiblement – si ça avait été clair et s'il avait pas été question de ces projets-là, possiblement que j'aurais pas été contre le procès-verbal.

1420 Mais compte tenu du fait que le projet Rabaska, le projet de Gaz Métro était là, à ce moment-là j'ai voté contre, à ce moment-là, le procès-verbal.

1425 Et puis si je me réfère à la question principale que vous m'avez posée, bien moi, c'est bien certain, vous comprendrez que j'étais un peu, j'ai toujours été un peu, concernant ce projet-là, disons que mes collègues de la MRC étant tous favorables, je me suis senti un petit peu isolé, je me le sens encore d'ailleurs aujourd'hui, mais disons que je leur demande quand même que s'ils étaient à ma place à ce moment-là, quand tu représentes une population, il faut que tu la représentes et il faut que tu la représentes jusqu'au bout.

1430 Je me dis, c'est un peu dans cette optique-là que moi, je peux vous garantir, monsieur le Président, que j'ai toujours été contre ce type de développement là, ce projet-là, et soyez assuré qu'on va travailler jusqu'à la fin pour que ça ne se réalise pas dans les environs de la municipalité de Beaumont.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, cette position, on la comprend parfaitement, comme tout le monde dans la salle.

1440 Je reviens une fois de plus à la question, pourquoi vous avez choisi de vous retirer, permettant ainsi au conseil d'administration, au conseil de la MRC d'avoir un vote unanime alors que l'attente normale aurait été à l'effet que vous fassiez savoir la décision de votre propre conseil municipal. Le geste, quand même, sort un peu de l'ordinaire.

1445 Pourquoi vous avez choisi de vous retirer plutôt que de voter?

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1450 Bien, disons que, monsieur le Président, c'est bien certain que moi, ayant manifesté ma désapprobation à un conseil antérieur, à ce moment-là je me suis dit que c'était clair dans mon esprit, ce soir-là, le soir où je me suis retiré, que c'était peut-être pas nécessaire de le redire une deuxième fois, que j'étais contre le projet. C'est un peu le pourquoi que je me suis retiré.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Et vous ne pensez pas que faisant ainsi, vous avez finalement dilué, minorisé l'importance de la position de votre propre conseil municipal?

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1460 Bien, disons, enfin c'était pas dans mon intention de diminuer d'aucune façon la position du conseil municipal de Beaumont, parce que de toute façon, ma position est claire depuis le début, même les promoteurs le disent.

1465 J'ai rencontré monsieur Kelly, enfin je l'ai pas rencontré mais ses commentaires disaient que le maire de Beaumont était contre le projet. Ça fait que je pense que c'est clair.

1470 Disons que concernant votre question, c'est vrai. Enfin compte tenu du fait que je m'étais déjà prononcé contre, à ce moment-là je pensais que c'était clair, et puis j'en conviens que pour la population et pour l'ensemble de la MRC de Bellechasse, d'avoir resté à la table ce soir-là, ça aurait peut-être été mieux.

1475 Ça aurait été plus clair, j'en conviens, ça aurait été plus clair au niveau disons de l'ensemble de la population de Bellechasse, et en particulier la population de Beaumont.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 En fait le résultat, c'est que nous avons devant nous deux (2) éléments, deux (2) instruments de gestion de l'espace public de pertinence égale, l'un est unanime, l'autre un refus, et concilier les deux (2), c'est pas évident pour quelqu'un qui lit les archives de cette région; un étudiant, un chercheur, quarante (40) ans plus tard, on dit...

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1485 J'en conviens, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà, c'est juste pour ça.

1490 **PAR M. ANDRÉ GOULET:**

Sauf qu'il est bien dit, par contre, dans une réunion antérieure à celle que vous mentionnez, que j'ai voté contre la résolution, le procès-verbal.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Waaub.

1500

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1505 Oui, monsieur le Maire. Plusieurs citoyens ont un peu témoigné, en cas de réalisation du projet, que Beaumont ne soit pas exclue et des mesures de compensation et des avantages économiques pour les entrepreneurs, etc.

Dans cette éventualité-là, est-ce que ce serait la Municipalité de Beaumont qui négocierait ou est-ce que ce serait plutôt la MRC.

1510 **PAR M. ANDRÉ GOULET:**

Enfin, c'est une question, pour le moment c'est une question difficile à répondre parce que personnellement, moi, je crois que le projet se réalisera pas, ça fait qu'à ce moment-là je répondrai lorsqu'on aura les réponses.

1515

Pour le moment, moi, je crois fermement à ce que le projet se réalisera pas, de tout cœur, parce que c'est vraiment pas, enfin je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ont présenté des mémoires, tout ça, et personnellement, je pense que l'étude enfin des documents, des mémoires qui ont été présentés jusqu'à date, témoigne que ce type de développement là a pas sa place dans le secteur d'ici.

1520

Ça fait qu'à ce moment-là, je peux pas y répondre, parce que je crois que c'est un projet qui est pas viable dans le secteur visé.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1530 Mais disons, si les ayants droit de ce pays décident autrement, et décident que le projet ira de l'avant et aura pignon sur rue, est-ce que vous allez faire partie de la MRC pour les négociations.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1535 À ce moment-là, monsieur le Président, enfin à ce moment-là, je pense qu'il y aura lieu de regarder, il y aura lieu de regarder, je me dis. Mais on peut pas se prononcer avant.

De toute façon, j'ai toujours dit à la population que j'étais contre.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

Madame Maranda, allez-y.

1545

PAR Mme LOUISE MARANDA:

Oui, je voulais préciser deux (2) choses. La première, c'est que tout à l'heure, dans la formation du Comité aviseur, je vous ai dit qu'il y avait des représentants de chaque district de Beaumont, et il y a une chose que je veux ajouter, c'est que les deux (2) représentants du district Vincennes, qui sont directement touchés par le projet, c'était quand même des gens qui étaient déjà, qui s'étaient prononcés contre le projet. Donc ils n'avaient pas, eux autres, de neutralité au départ mais ils étaient contre le projet, c'était des résidents du secteur.

1555 Il y a une chose que je voudrais ajouter par rapport à la question que vous venez de soulever concernant – il y a des problématiques importantes si jamais le projet devait s'installer, entre autres vous avez l'hydrogéologie du secteur qui risque d'être modifiée, puisqu'il faut mettre les réservoirs à quatorze mètres (14 m) dans le sol, et que les résidents qui demeurent dans cette région-là sont des résidents qui ont des puits. Donc ce qui veut dire que les nappes d'eau souterraine risquent d'être modifiées et ça, c'est un problème du secteur qui serait très important.

1560

Il y a un deuxième problème, aussi, c'est que si jamais il arrivait un incident, un incendie ou quoi que ce soit, bien, il y a Lévis, il y a Beaumont...

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est évident, si le projet est là, vous allez avoir l'obligation de gérer les besoins de sécurité correctement, en fonction de vos responsabilités, ça va de soi.

1570

PAR Mme LOUISE MARANDA:

C'est sûr.

1575 Et aussi, c'est qu'il y a eu, les gens qui demeurent dans le secteur, hier ou avant-hier, en tout cas je me souviens plus à quel moment, ils ont dit que les gens de Beaumont n'avaient pas eu de politique de compensation de la part du promoteur, et les résidents de Beaumont qui sont à l'intérieur du un point cinq kilomètre (1,5 km) ont reçu cette politique de compensation.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

1585

Donc les résidents de Beaumont vont être touchés, veux veux pas, par ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Ça n'aurait pas pu être autrement. D'accord.

Merci beaucoup, monsieur le Maire, madame Maranda, monsieur Larouche, merci beaucoup.

1595

Alors on va rattraper le retard, on va se discipliner pour le faire dans la deuxième partie. On a une pause de quinze (15) minutes.

1600

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

GASTON HOULE

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, les travaux de la Commission reprennent, je vous invite à prendre place, s'il vous plaît.

1610

Rattrapage, monsieur Gaston Houle. Monsieur Gaston Houle est avec nous?

Bonsoir monsieur Houle.

1615

PAR M. GASTON HOULE:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Assistants, messieurs les Invités.

1620

J'ai le trac, en tout cas je vais essayer; je voulais m'inviter quelqu'un pour le lire mais...

Là, j'ai un ajout, je sais pas si vous l'avez eu, c'est la page bleue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Oui, nous l'avons; le courriel, oui, on l'a avec nous.

Alors allez-y.

1630

PAR M. GASTON HOULE:

Le but premier, c'est par opposition au site Rabaska.

LECTURE DU MÉMOIRE

1635

C'est mon nom, ça, du pays des anciens Canadiens.

Et j'ai un ajout à ça, j'ai donné ça à madame, le projet Rabaska traite la population comme étant du tiers-monde, c'est-à-dire déposséder des citoyens, et enfermer la population dans un cycle de misère.

1640

Le Saint-Laurent, avec ses courants, ses marées montantes et descendantes, donne l'impression d'une mer gigantesque. Il y a peu d'eau, parfois; quand la marée est basse, vous pouvez faire peut-être bien... Ça en fait un des plus dangereux du monde, ses récifs voyants et entre deux (2) eaux et ses îles. Les vraquiers et les bateaux de croisière échouent, parfois.

1645

Je sais pas si vous le savez, à tous les deux (2) ans, on entend parler qu'il en a échoué.

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Il en a été question déjà.

PAR M. GASTON HOULE:

1655

Et voilà pas longtemps, quelqu'un me faisait penser, le traversier de Rivière-du-Loup, il a parti à marée basse, à un moment donné flouc, il avançait plus, il y avait pas assez d'eau; il a fallu qu'il attende la marée montante pour décoller.

1660

Les Anglais l'appellent "river", ça ça veut dire que c'est une rivière. Son chenal a un maximum de quatre-vingts pieds (80 pi) et moins.

1665

D'ores et déjà, le projet manque de transparence qui n'échappe pas à l'œil du public et des élus. Ce sont des gens autour de soi qui font la qualité de vie. Le projet Rabaska est une expression enfarinée de défaire une région de ses trésors touristiques naturels avec son île, l'île d'Orléans.

1670

Faire la Bretagne, c'est une expression, je sais pas si vous êtes au courant, la route bleue, il a été question que le gouvernement développe un chose touristique, la Route bleue, ces voiliers, ces clubs de kayaks de mer. Par la route 132, est d'une beauté grandiose et il émerveille. Ça donne envie, quand vous pensez à ça, vous voyagez là, ça donne envie de se chouchouter, se dorloter et de faire des conneries; c'est une expression locale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

Oui, oui, j'ai compris.

PAR M. GASTON HOULE:

1680

Elle est aussi vraie aujourd'hui.

Veillez agréer, monsieur le Président, mes sentiments les plus distingués.

1685

Là, j'ai mis une note. Info Science, ils en parlent de ça à la radio, que les enfants élevés le long des autoroutes, des sites de pollution, diminuent leur capacité de respiration de six point trois pour cent (6,3 %). L'être humain, depuis cinquante (50) ans, par l'absorption de chimique, a perdu cinquante pour cent (50 %) de sa fertilité. Ça, c'est une constatation.

1690

Là, tout en s'objectant à ça, il y a une solution de remplacement. Des fois, ça prend une solution. Junnex a découvert du pétrole et du gaz en Gaspésie; ça va devenir, dans un avenir prochain, l'Alberta du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

D'accord. Monsieur Houle, merci beaucoup, la Commission reçoit votre contribution avec plaisir, à plusieurs sens d'ailleurs.

1700

J'ai une question pour vous. En quoi le projet Rabaska pourrait barrer le projet vieux de cinquante (50) ans de mettre en place un tunnel reliant les deux (2) rives; de toute façon, il va barrer ce projet?

PAR M. GASTON HOULE:

1705

Ça, là-dessus, il suffit d'avoir un hurluberlu, là, qui part avec un flambeau, il y a toutes sortes de monde pour faire un monde, il met le feu après ça. Quand ça va exploser, c'est une question de temps. Ailleurs, au Texas, si vous lisez les journaux, ça se fait, ça. Ça va être un vrai tremblement de terre.

1710

Et puis ça, le tunnel, il devrait y avoir un développement touristique considérable, surtout l'île d'Orléans et la rive sud et Québec.

1715

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

Alors merci beaucoup, monsieur Houle, merci beaucoup de votre contribution.

1720

PAR M. GASTON HOULE:

Vous avez pas d'autres questions?

1725

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que c'est tellement clair.

PAR M. GASTON HOULE:

1730 Parce que vous me faites penser à ça, là – non, non, c'est prévu pour qu'ils rient un peu de ça. Il faut pas être trop trop sérieux, des fois.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735 On rit, mais on prend tout au sérieux.

PAR M. GASTON HOULE:

1740 Oui, oui, c'est une façon de relaxer. Si tu veux réveiller le monde, il faut que tu sois bref. Et si tu veux les endormir, il faut que tu sois long.

Merci de m'avoir reçu, là, messieurs, mesdames.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Merci à vous.

1750

GILLES CASTONGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Alors j'invite monsieur Gilles Castonguay, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Castonguay.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

1760 Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Alors on a lu votre mémoire, allez-y avec les points saillants, de manière à favoriser l'échange entre nous.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

1770 Alors bonsoir messieurs les Commissaires. Alors je suis citoyen de Beaumont depuis trente-cinq (35) ans, je demeure environ à huit kilomètres (8 km) du site projeté. J'ai une formation de biologiste et d'anthropologue.

1775 Lorsqu'on a annoncé le projet Rabaska, c'est l'ex-maire de Beaumont qui a fait ça, on a vu, écrit dans Le Soleil, qu'il décrivait le projet comme étant une bombe salutare. Ça ne m'a pas laissé indifférent. Une bombe, on peut comprendre, mais salutare, ça frappe!

1780 Alors je me propose d'apprécier la justesse des arguments du promoteur à partir de son étude d'impact. Ce que j'ai fait, c'est particulièrement faire la lecture de l'étude d'impact et trouver, éventuellement, certaines lacunes. Il y en a qui trouvent que l'étude d'impact, c'est une merveille, moi je trouve pas tout à fait ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 On a noté ça, oui.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

1790 Alors selon le promoteur, le Québec a besoin d'un projet Rabaska; on a vu ça dans la partie de l'étude d'impact préliminaire, à la page 3.

Alors voyons ce que l'étude d'impact elle-même dit sur nos besoins en gaz naturel:

1795 "Le Québec et l'Ontario exportent vers les États-Unis du gaz naturel en provenance du BSOC qui fait plus de trois (3) fois les volumes que Rabaska se propose de rendre disponibles annuellement sur le marché."

J'ai pris ça à l'annexe G, à la page 23. Ce que je vous cite, quand je vous dis que je vous fais des citations, c'est dans l'étude d'impact.

1800 Dans l'étude d'impact, on trouve aussi des choses comme:

1805 "Les réserves de gaz naturel souterraines sont aménagées au Québec – on a vu ça à Pointe-du-Lac, monsieur Kelly doit savoir un peu l'endroit, à Saint-Flavien – et en Ontario de façon à répondre à la demande de pointe particulièrement en hiver ou devant servir comme sécurité d'approvisionnement. Ces sites souterrains font un volume total de deux cent quarante-cinq milliards six cents millions de pieds cubes (245 600 000 000 pi³) disponibles annuellement, ce volume représentant quatre cent quatre-vingt-quinze (495) jours de la production de Rabaska."

1810 Les chiffres, je les ai pris dans l'étude d'impact, je les ai pas inventés ni modifiés. J'ai été impressionné de voir les chiffres, j'ai revérifié si c'était bien, mais c'est ça.

1815 "Certains clients du Québec et de l'Ontario – on voit ça toujours dans l'étude d'impact – ayant passé des contrats de GNL avec Rabaska pourraient recevoir dans les faits du gaz naturel du BSOC – toujours l'appellation – par déplacement et qu'ils jouiraient, selon le promoteur, de la fiabilité d'approvisionnement mais sans nécessairement prendre physiquement livraison du GNL de Rabaska."

1820 Donc il y a des gens qui ont des contrats avec Rabaska mais ils reçoivent du gaz du BSOC, et dans l'étude d'impact, on dit que la fiabilité d'approvisionnement est confirmée.

Selon Rabaska, l'annexe G, page 35:

1825 "Les ressources totales de gaz naturel restant à exploiter au Canada, en Amérique du Nord, pourraient soutenir les niveaux actuels de production gazière pour l'ensemble de l'Amérique du Nord – non pas juste le Québec – pendant presque soixante-dix (70) ans, en supposant qu'elles soient entièrement développées."

On a ça à l'annexe G, page 35.

1830 Dans un document autre que l'étude d'impact, dans la Stratégie énergétique du Québec, 2006-2015, à la page 87, on lit:

1835 "Le Québec disposerait de larges ressources de gaz naturel connues mais non exploitées, que la première priorité du gouvernement serait de mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires."

Hier, il y avait un jeune géologue, je l'aurais référé éventuellement à des travaux dans ce genre-là.

1840 On dit par exemple que la structure de Old Harry, qui est près des Îles-de-la-Madeleine, pourrait fournir à elle seule la consommation annuelle du Québec pendant vingt-cinq (25) ans. Alors Rabaska n'a pas fait la preuve que le Québec se doit d'importer du gaz naturel liquéfié pour satisfaire ses besoins énergétiques. La sécurité d'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec n'a jamais été et n'est toujours pas compromise dans un avenir prévisible.

Et j'avais, dans l'étude d'impact, je l'ai enlevée ici, une petite publicité de Gaz Métro qui s'annonce comme étant une source très très fiable et abondante.

1850 Une autre chose qu'on a dit souvent, est-ce que le Québec est captif d'une seule source d'approvisionnement en gaz naturel. Si on regarde ce qu'en dit l'étude d'impact, l'annexe G, la page A5, figure A, à partir d'un tableau illustrant l'ensemble du réseau gazier, nous pouvons

voir, au numéro 3, il y a un ensemble qui est très bien fait, avec des petites flèches à double circulation, ce gazoduc ne serait pas à sens unique, si l'on se fie à l'illustration.

1855

J'ai pas été voir sur place si les pompes marchaient des deux (2) bords, mais l'illustration, les flèches sont dans les deux (2) sens.

1860

Donc le Québec peut recevoir du numéro 1, c'est-à-dire de la Nouvelle-Angleterre, et du numéro 106, de la région de Toronto. Ces deux (2) derniers sont eux-mêmes branchés sur des réseaux multiples et là, je les ai pas comptés, mais il y en a, ça se démultiplie, surtout dans le centre du réseau.

1865

Le réseau gazier nord-américain est donc fortement intégré, même si le BSOC demeure la source principale d'approvisionnement, les ressources du golfe du Mexique, du centre du continent, des Rocheuses ainsi que l'ensemble des ports méthaniers existants et futurs sont mis à contribution pour fournir l'ensemble du réseau. À l'annexe G, page 23.

1870

Une douzaine de sites géographiquement distincts contribuent actuellement à fournir le réseau. L'annexe G, page 40.

1875

Alors est-ce qu'il est juste de dire que le Québec n'a qu'une seule source d'approvisionnement.

Une autre chose qu'on retrouve dans l'étude d'impact, qui est souvent revenue lorsque les chambres de commerce sont présentes, on parlait du prix du gaz et des rabais, éventuellement. Alors dans les prix du gaz, j'avais déjà, lors des questions aux audiences, souligné certaines contradictions, mais j'aimerais ça peut-être préciser certaines choses.

1880

Il y a une vision qu'on pourrait appeler Chambre de commerce:

"Cette diversification des ressources de gaz naturel au Québec, avec des volumes additionnels alors disponibles, offre un potentiel de stabilisation, sinon de réduction des prix du gaz naturel."

1885

Chapitre 2, page 53 du tome 2. Il y a des versions promoteur, qui sont un petit peu plus hommes d'affaires. Alors on dit par exemple, toujours dans l'étude d'impact:

1890

"Les récents développements de la technologie du GNL, ses facteurs combinés à l'augmentation du prix du gaz naturel sur les marchés nord-américains, a rendu cette solution prometteuse."

Faut croire que la solution prometteuse, c'est pour le promoteur. L'étude de EEA, disons que j'en passe un petit bout, a un scénario de surabondance prolongée du gaz naturel et

1895 de baisse importante et soutenue des prix est pratiquement exclu, que le projet Rabaska se réalise ou pas. Tome 3, volume 1, chapitre 6, page 21.

"Cependant, une hausse substantielle des prix au-delà des niveaux des projets accroîtra l'incitatif économique à importer du GNL en Amérique du Nord."

1900 Une hausse substantielle des prix au-delà des niveaux projetés. C'est-à-dire qu'on a des espoirs de voir les prix augmenter. Annexe G, page 47.

1905 Il y a eu un problème en Californie, il y a quelques années, lorsqu'on a eu des problèmes de fourniture d'électricité. Alors on voit, dans l'étude d'impact, l'annexe G, page 33, on dit:

"Des clients producteurs d'électricité se sont montrés disposés à verser des sommes astronomiques pour leur gaz puisque les prix de l'électricité leur permettaient."

1910 Alors quand on regarde l'étude d'impact, si on prend le temps de lire, c'est pas nécessairement vrai que les prix du gaz vont baisser, et qu'il va y avoir des grosses réductions. Les gens pensent, souvent on voit, les prix restent relativement élevés, ça va un petit peu dans le sens d'une ressource qui devient rare, qui est convoitée, et on peut pas avoir, dans cette situation-là, des prix très bon marché.

1915 Hier, pendant que je travaillais ce document-là, j'écoutais l'audience et, monsieur Samak, vous avez mentionné qu'à un moment donné, il y a des fonctionnaires qui se sont pas rendu compte, on parlait des gaz à effet de serre, à savoir que ça faisait pas de problème, ni au fédéral, ni au provincial. Ça m'a mis un petit peu en état de choc.

Alors j'étais déjà intervenu sur un graphique qui était présenté, et qui nous montrait que...

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que j'ai dit, monsieur Castonguay, c'est que les présentations, la présentation de l'initiateur du projet, à l'effet de son bilan positif en matière de gaz à effet de serre, n'a pas été contestée par les experts.

1930 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

C'est exactement ça que j'ai entendu.

1935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous ne l'avez pas dit tout à fait de cette façon-là.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

1940 Je l'ai pas dit aussi bien que vous, je m'excuse, mais les enregistrements sont là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, allez-y.

1945

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

1950 Bon, Rabaska nous présente un bilan de son activité conduisant à une réduction au niveau mondial des gaz à effet de serre de moins deux cent vingt mille tonnes (-220 000 t) équivalent CO₂ par année. Cette donnée se trouve sur un graphique, j'ai déjà demandé de le voir.

1955 Alors il y a peut-être un problème, parce qu'au fédéral, le gouvernement fédéral de monsieur Harper, selon la définition proposée, le projet Rabaska serait considéré comme un grand émetteur final. Et ça, c'est marqué dans le tome 3, volume 1, chapitre 6, page 64. J'ai pas vu ça dans la publicité de Rabaska.

1960 Avec mes calculs et les chiffres de Rabaska, pour le même calcul de moins deux cent vingt mille tonnes (-220 000 t), c'est assez complexe de se retrouver dans ce tableau-là, c'est pour ça que je l'ai disséqué, et je sais pas si vous avez compris de quoi, avec mes calculs et les chiffres de Rabaska, j'ai obtenu un chiffre non pas négatif mais positif qui vaut quatre cent quatre-vingt-quinze mille tonnes (495 000 t) équivalent CO₂ par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

À quelle échelle, pris sur quelle échelle, canadienne, continentale, mondiale?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

1970 C'est mondial. Je prends l'ensemble des chiffres, au lieu de moins deux cent vingt mille (-220 000 t), moi, ça me donne plus quatre cent quatre-vingt-quinze mille (+495 000 t).

1975 J'ai été obligé d'aller chercher des chiffres ailleurs, dans l'étude d'impact, parce qu'il y a un manque en quelque part et c'est un tableau qui est étrangement construit, disons que je veux être poli.

1980 Avec mes calculs et mes chiffres tirés de l'étude d'impact, j'ai obtenu, si on calcule l'ensemble de production des gaz à effet de serre qui est produit avec un volume de gaz, si on tient compte de l'ensemble de toute la chaîne GNL, le projet Rabaska, ça correspond à peu près à dix millions cent soixante-six mille tonnes (10 166 000 t) équivalent CO₂ par année. Et

c'est le chiffre qui est retenu dans l'étude du BAPE, dans le rapport du BAPE qu'on a fait à Cacouna, aux alentours de dix millions de tonnes (10 M t) de gaz à effet de serre par année pour l'ensemble de la chaîne GNL. Bon, c'est ça.

1985 Alors une autre problématique en rapport avec les gaz à effet de serre, quand le promoteur fait son tableau, fait une distribution de quels sont les gaz à effet de serre qui sont produits à quel endroit, j'avais posé aussi une question sur ça, on m'a donné une étrange réponse avec des molécules qui semblaient se dissiper je sais pas trop où. Alors que penser de la distribution des gaz à effet de serre de Rabaska et des dires du promoteur qui vend son gaz uniquement au Québec et en Ontario.

1990 Si on fait le calcul des proportions par rapport aux gaz à effet de serre qui sont produits, il y aurait au Québec quatre virgule huit pour cent (4,8 %) du gaz de Rabaska qui serait vendu au Québec, neuf virgule neuf pour cent (9,9 %) qui serait brûlé, probablement vendu en Ontario, et soixante-dix-neuf pour cent (79 %) des gaz à effet de serre qui seraient produits aux États-Unis.

1995 Pour trouver ceux aux États-Unis, il faut faire des soustractions, on prend l'Amérique du Nord moins le Canada, et on finit par trouver c'est quoi, les États-Unis. Alors pourquoi soixante-dix-neuf pour cent (79 %) du gaz naturel s'en va se faire brûler aux États-Unis.

2000 La construction de ce tableau-là et puis les chiffres qu'on met dedans m'interrogent beaucoup, parce que je pense qu'il y a des lacunes majeures dans ça, et je souligne dans mon mémoire que peut-être prendre vraiment attention pour faire la lecture de ces documents-là parce qu'on s'est servi de ces résultats-là pour faire de la promotion du projet Rabaska.

2005 Une autre chose qui est importante pour l'analyse de risque, si je change un petit peu de sujet, Rabaska mesure la vitesse du vent et la direction du vent à Lauzon. Le couvert nuageux, le plafond, la température à l'aéroport de Québec. Les hauteurs de mélange ont été calculées à partir de sondages en altitude à Maniwaki. Alors les observations météo sont donc faites à bien des endroits, sauf sur le site projeté; ça fait quand même trois (3) ans qu'on aurait pu prendre les données météo sur place.

2010 On utilise des logiciels. Le logiciel utilisé pour simuler la dispersion atmosphérique, ce que l'on dit de ce logiciel-là, c'est que des outils de modélisation plus performants pourraient être utilisés, afin de tenir compte des effets, mais cela n'a pas été possible dans cette étude. Ça, c'est le rapport technique, l'addenda F, pages 28 et 29, de DNV. Alors il y a des restrictions pour citer des éléments, en tout cas disons que je le sais.

2015 Les classes typiques de stabilité atmosphérique en fonction de la vitesse du vent et de facteurs jour et nuit ont été utilisées dans l'étude parce qu'aucune information précise n'était disponible. Donc on considère que sur le site, à Beaumont, c'est stabilité atmosphérique, on considère qu'il vente pas. C'est ce que je comprends.

2025 On dit, la modélisation des conséquences serait plus précise si ces classes de stabilité pouvaient s'appuyer sur des données locales.

2030 Donc on va faire des calculs, on fait des calculs de dispersion des gaz, OK, avec des logiciels qui ont l'air boiteux, et puis en plus de ça, avec des conditions météorologiques qui viennent de Maniwaki, ou de l'aéroport, ou des choses comme ça. Et on va se servir de ça pour faire une analyse de risque.

2035 J'ai pas fait les calculs, je suis pas un spécialiste des calculs, mais je trouve inadmissible que des telles lacunes techniques soient tolérées. Toute interprétation des résultats, à ce moment-là, devient non crédible.

2040 Une autre chose en rapport avec la classification des accidents. J'ai été impressionné et surpris, est-ce que c'est scientifique de faire des classifications de gravité des accidents en considérant des catégories comme quelques décès, plusieurs décès, nombreux décès. Vous avez ça au tome 3, volume 1, chapitre 7, page 9.

Ça dépend peut-être dans quel pays. Si on était au Nigeria, deux cent cinquante (250) décès, c'est peut-être quelques décès, c'est peut-être pour ça que c'est imprécis. Si on était en Chine, mille (1000) décès, c'est peut-être quelques décès.

2045 Comment est-ce qu'on peut, OK, se faire une idée précise sur la gravité d'un accident si – c'est quoi la différence entre quelques, plusieurs et nombreux. L'arbitraire implicite à de telles catégories peut transformer une catastrophe en une situation critique ou majeure. Ce n'est pas en changeant la couleur des catégories dans un tableau qu'on ajoute à sa précision.

2050 Et je vous ferais remarquer que dans le tableau qui a des couleurs rouge, jaune, si vous regardez l'échelle de mesure, on a normalement des multiples de cent (100). Bien, il y a un des échelons qu'on a enlevé un barreau et on a une échelle de mesure de mille (1000). Normalement, quand on fait un graphique, on garde la même échelle de mesure tout le long du graphique.

2055 Alors ça change les données, les données sont imprécises et le graphique est boiteux. Alors on peut penser ce qu'on veut de ces résultats-là.

2060 Je m'interroge sur le fait, dans le rapport technique, ça quand même, ça m'a sauté aux yeux et il me semble que c'est pas correct, dans l'addenda F, à la page 2 dans le rapport technique de DNV, alors je m'interroge sur le fait que les conclusions soient aussi étroitement reliées aux définitions du risque.

2065 On définit le risque individuel et le risque collectif. Et à la page 2 du document, donc le document n'est même pas commencé, là, à la page 2 du document, en même temps qu'on

donne les définitions, on donne les résultats de l'analyse. On vous dit que le risque individuel, il est minimal, il est presque pas, et le risque collectif, oublions ça, il y en a pas.

2070 Alors la question que je me pose, est-ce que c'était des résultats attendus. Est-ce normal de présenter des conclusions avant de situer la problématique. Et dans un rapport scientifique de recherche fait par des spécialistes, c'est étrange.

2075 OK, une autre chose que je m'interroge, et j'ai posé des questions, et j'aimerais ça peut-être que la Commission s'attarde de façon tout à fait particulière, beaucoup d'attentions furent données aux radiations thermiques s'éloignant de la nappe de GNL en flamme.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Ça, la question a été abordée, évidemment on va lui accorder toute l'attention nécessaire. Alors si ça vous permet d'accélérer pour favoriser nos échanges...

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2085 Les radiations thermiques qui affectent le méthanier?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire nous avons le mémoire aussi.

2090 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Oui, je sais. Là, je voulais insister, parce que je pense que c'est fondamental.

2095 Bon, il y a des erreurs de calcul, quand on fait la substitution du mazout, on fait pas de simulation. On fait pas non plus de simulation pour les variations de prix, pour les variations de la demande.

2100 Pour le choix du site, ce qui est intéressant, j'aimerais ça que vous regardiez les critères que Rabaska se donnait lui-même pour le choix de son site, tome 2, chapitre 4, à la page 4. Il y a toute une série de considérations et Rabaska ne suit pratiquement aucun de ses propres critères, sauf la longueur du gazoduc de raccordement.

2105 Et je vous ferais signaler aussi que la firme Roche, avant qu'on écrive l'étude d'impact, il y avait une étude de faisabilité ou quelque chose comme ça que Roche a déposée avant qu'on fasse l'annonce, dans la firme Roche, il est dit que:

"Un port méthanier devrait être éloigné des populations."

2110 Donc Rabaska était au courant que ça allait faire un problème au niveau de la sécurité.
Et le rapport Roche mentionne très bien qu'un port méthanier ne devrait pas s'installer là où il y a des sources d'émission.

2115 Alors les sources d'émission, il y en a tout partout, entre les lignes hydroélectriques, il y a deux (2) routes qui sont là, plus les feux de camp l'été, il y a beaucoup de camping, ces choses-là.

Peut-être, avant de faire ma conclusion, une dernière – il y a des alternatives au projet Rabaska, et je vais vous lire simplement la première parce que c'est quand même bien:

2120 "La deuxième approche alternative, intitulée "Hausse du GNL sur la côte du golfe du Mexique", suppose que si le terminal de Rabaska n'est pas construit, une capacité de terminal supplémentaire de GNL de cinq cent millions de pieds cubes-jour (500 M pi³/j) serait construite et mise en service le 1^{er} janvier 2010, le long de la partie américaine de la côte du golfe du Mexique. Les distinctions entre l'un et l'autre se limitent à l'emplacement des livraisons."

2125 Ça veut dire qu'on tient pas bien bien compte des problèmes d'approvisionnement et de sécurisation des gaz au niveau du Québec. Ça, vous avez ça à l'annexe G, la page 3. Et il y a d'autres alternatives qui sont dans l'étude d'impact, que je ne lirai pas.

2130 Alors je fais ma conclusion et je termine, la première étude du Groupe Roche mentionnait que la sécurité de la population serait un élément fondamental concernant le site; la même chose pour les sources d'émission, je l'ai mentionné tout à l'heure.

2135 Énergie Cacouna, pourtant aussi compétent que Rabaska concernant les ports méthaniers, rejetait ce même site en considérant la densité de population, entre autres.

Rabaska possédait donc toute l'information requise pour ne pas choisir ce site. C'est pas l'erreur du monde puis de la population, il faut pas se gêner de penser qu'on commet une erreur à rejeter ce site. Rabaska s'est trompé.

2140 Les choix alternatifs peu crédibles, rejetés du revers de la main en faisant des études escamotées. Et si on lit l'étude d'impact, on voit que c'est pas tellement sérieux, la façon je pense qu'on a choisi le site et qu'on s'en est débarrassé sont les causes premières des problèmes du promoteur.

2145 Parce que ce projet Rabaska ne répond pratiquement à aucun des critères du développement durable, ce projet ne devrait pas être recommandé aux instances ministérielles concernées.

2150 Alors je vous remercie beaucoup de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Merci à vous, monsieur Castonguay. La Commission prend note évidemment de la
quantité de travail et d'analyse que vous avez mis là-dedans. Comme j'ai dit à des citoyens
qu'on connaît très bien maintenant, monsieur St-Laurent, monsieur Cadrin, etc., et les autres
participants, que le côté faits, ça se vérifie, on va certainement faire tout le travail nécessaire
pour voir où il y a des concordances et des discordances, et ça implique quoi.

2160 Vous présentez une vision que vous voulez factuelle des éléments d'analyse, alors on
va regarder ça avec toute l'attention requise.

 Alors côté faits, on va pas discuter de ça maintenant, ça c'est notre devoir, on va le
faire. Et au besoin, ultérieurement, on vous contactera s'il y a des demandes de clarification.

2165

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

 Ah, je suis prêt à vous aider.

2170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Excellent! Gratis, en plus, ça paraît pas dans le budget.

2175 Mais je vais maintenant aborder des questions d'ordre macro. Jusqu'à maintenant, la
Commission n'a pas trouvé des analyses américaines qui démontrent ou qui suggèrent des
plans de leur part qui tiennent compte d'approvisionnement de GNL venant du Canada. Ça se
peut que la semaine prochaine, on va en trouver, mais pour l'instant, l'information qui nous est
disponible ne suggère pas que dans la planification stratégique des États-Unis en matière de
leur carence gazière, nous n'avons pas encore vu, encore jusqu'à maintenant, peut-être plus
2180 tard ce sera différent, aucune suggestion à l'effet que des terminaux méthaniers canadiens qui
sont sur le banc d'essai maintenant, vont jouer un rôle important stratégiquement parlant, dans
leurs besoins.

2185 Ils parlent des terminaux méthaniers chez eux, aux États-Unis, il y en a plein qui sont
proposés, il y a aussi des contestations importantes. Alors juste pour dire ça, parce que c'est
en apparence contradiction, sujet à être validé plus tard par la Commission, avec l'idée que le
gros du gaz naturel du projet va être vendu aux États-Unis.

2190 Et je reviendrais avec les demandes du Québec. D'abord, vous dites, le projet se
trompe, s'est trompé. Est-ce que vous pensez que des investisseurs pourraient mener l'avenir,
d'un investissement qui frôle un milliard de dollars (1 G \$), sachant que, woups, on s'est trompé
de site, mais on va continuer pareil par orgueil.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2195

Je dirais pas qu'ils vont faire ça par orgueil, c'est très probablement des raisons financières.

2200

On peut calculer quel est le coût d'un gazoduc, par exemple, qui partirait de Cacouna, quelques centaines de millions de dollars, vous êtes peut-être au courant que le port de Québec, monsieur Ross Gaudreault, ça a déjà paru dans les journaux, qu'il était prêt à payer la jetée, soixante millions (60 M\$) qu'il était prêt à mettre.

2205

Alors deux-trois cents millions (200 M\$-300 M\$) de moins, comme décision d'affaires, ça peut être intéressant de prendre le risque. On va mettre quelques millions en lobbying, en publicité et je pense...

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

D'accord. Alors je vois que ce que vous dites, il y a peut-être des considérations rationnelles.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2215

C'est une décision d'affaires, financière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220

Parce que je vous ai entendu dire, le projet s'est trompé, alors je veux juste clarifier ça.

Pour ce qui est des besoins, vous mettez en doute, votre analyse, qu'il y a un besoin supplémentaire de gaz naturel pour le Québec, etc.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2225

C'est certain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Comment expliquez-vous le consensus par rapport au rôle préconisé pour le gaz naturel dans les stratégies énergétiques du Québec, que ce soit sous un grand parti politique, une famille politique ou l'autre, on préconise un rôle important, et on compte sur l'accessibilité, la sécurité d'approvisionnement, etc. Avez-vous...

2235 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Oui, j'en ai une idée. Disons que si on regarde un petit peu historiquement, les dirigeants par exemple d'Hydro-Québec, que c'est les dirigeants d'Hydro-Québec qui gèrent la filière électricité, mais qui gèrent aussi la filière gazeuse. Il y a beaucoup de gens d'Hydro-Québec qui sont issus de Gaz Métro, alors la filière gazeuse est très bien installée à l'intérieur de la structure gouvernementale. Le bras droit de monsieur Charest, c'est quelqu'un qui vient de Gaz Métro.

2245 Alors il faut peut-être pas se surprendre que, sans être méchants, ils sont probablement de très bonne foi en pensant qu'ils font des choses très très correctes, mais qui peuvent influencer, et je crois qu'il sont très bien installés à l'intérieur des ministères.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Donc on peut appeler ça la "gazophilie" de bonne foi.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2255 Disons de bonne foi, pour pas être méchant. Mais disons qu'il y a probablement quelque chose là qui est pas étranger au fait que le gaz soit devenu si important.

2260 Parce que si on fermait la centrale de Bécancour, la demande en gaz naturel pour le Québec ne serait, pour les prochains quinze (15) ans, ne serait que de point un pour cent (0,1 %). C'est pas énorme, ça vaut pas la peine de venir mettre – il y a pas de raison, au Québec, pour avoir du gaz naturel liquéfié, aucune raison, il y en a pas de raisons.

2265 Sauf que si on se branche sur un gazoduc, il y a des clients de l'autre côté de la frontière qui sont avides de ressources gazières, alors à ce moment-là, si tu peux te brancher, c'est des relations financières commerciales.

Je veux dire, c'est pas le Québec qui en a besoin. Mais si tu branches ton tuyau, il y a un client de l'autre côté. Et à cause de l'ALENA, on ne peut pas ne pas leur en vendre; s'ils en veulent et si on en a, s'ils sont prêts à l'acheter, c'est une obligation de leur en vendre.

2270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2275 Je veux que ce soit explicite, parce que ce que vous dites implique, ça implique que l'initiateur du projet a un plan d'affaires, ce qu'on appelle "business model" qui propose des clients ici, ce qui est partagé avec nous dans l'étude d'impact, etc., mais c'est comme s'il a un autre "business model", où les clients ne sont pas exactement les mêmes que dans l'étude d'impact, qu'il va proposer à ses banquiers pour avoir les prêts nécessaires.

2280 Parce que vous semblez dire que son gros client, ça va être les États-Unis. Alors est-ce que vous suggérez qu'il a un plan d'affaires qu'il n'a pas partagé avec nous, pour les banquiers, pour les prêts, etc.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2285 Je dirais pas ça comme ça. C'est toujours indirectement qu'il faut aller chercher – ou monsieur Kelly ou le promoteur dit vrai, il va vendre son gaz pour vrai au Québec, je veux dire, il a une clientèle et il peut le vendre au Québec, mais s'il le vend vraiment au Québec, il a tellement peur de faire de la pollution qu'il fait brûler son gaz aux États-Unis. Il y a quelque chose qui marche pas!

2290 Soixante-dix-neuf pour cent (79 %) de son gaz est brûlé aux États-Unis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Selon vos analyses qu'on va regarder attentivement.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Non, selon son tableau et ses données à lui.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui, selon votre lecture de son tableau qu'on va regarder attentivement.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2305 On peut pas lire, il y a pas deux (2) façons de lire ce tableau-là. Si vous en trouvez une, vous m'appellerez et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 On va vous appeler, à condition que vous ne nous facturez pas.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2315 Ah non, j'ai pas besoin de sous.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Merci beaucoup, monsieur Castonguay.

J'imagine qu'on va rencontrer monsieur Castonguay fils bientôt?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2325 Bientôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Merci.

JACQUES JOBIN

2335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Jobin, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES JOBIN:

2340 Bonjour monsieur Samak.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Alors votre mémoire, on l'a lu, soulignez les points saillants.

PAR M. JACQUES JOBIN:

LECTURE DU MÉMOIRE

2350 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du cinquième paragraphe)**

2355 Vous êtes pas sans savoir qu'en Europe, les lignes maximums, la tension maximum c'est-à-dire sur les lignes, c'est quelque chose comme quatre cent mille volts (400 000 V), en fait la moitié de ce qu'il y a ici. Alors les normes européennes sont sûrement pas les mêmes, valables ou du moins applicables ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, septième paragraphe, "J'ai remarqué...")

2360 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du dixième paragraphe, "... sous le vent.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jobin, je vais vous inviter d'accélérer, pour nous permettre...

2365

PAR M. JACQUES JOBIN:

Absolument.

2370

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, douzième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du septième paragraphe, "... de Rabaska.")

PAR LE PRÉSIDENT:

2375

Alors je vais vous inviter d'arrêter de lire verbatim le reste, et de nous lancer les arguments essentiels. Parce que les détails...

PAR M. JACQUES JOBIN:

2380

Bien, à ce moment-là, je vous laisse le mémoire, si vous voulez pas que je le termine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Parce que si vous faites ça, on ne sera pas capable de vous poser...

PAR M. JACQUES JOBIN:

J'ai presque fini.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez encore trois (3) pages à lire. C'est juste qu'on n'aura pas le temps...

2395

PAR M. JACQUES JOBIN:

Bien, j'aborde le principal de mon affaire, là. Écoutez...

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

Le temps, monsieur Jobin, c'est juste ça.

PAR M. JACQUES JOBIN:

2405 Voulez-vous que je termine tout de suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 Vous êtes libre de gérer vingt (20) minutes.

PAR M. JACQUES JOBIN:

Monsieur, j'ai passé des mois à faire ce mémoire-là, s'il vous plaît, laissez-moi le lire!

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes libre de gérer les vingt-vingt-cinq (20-25) minutes qui vous sont consenties.

PAR M. JACQUES JOBIN:

2420 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Alors si vous finissez ça en lisant verbatim, on n'aura pas le temps de vous poser des questions. C'est libre à vous de maximiser l'utilité de votre intervention.

PAR M. JACQUES JOBIN:

2430 Parce que j'ai calculé quinze (15) minutes pour finir mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Là, vous êtes beaucoup plus que quinze (15) minutes, et on est rendu à deux pages et demie (2 ½) sur six (6).

D'accord, allez-y.

PAR M. JACQUES JOBIN:

2440 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, huitième paragraphe, "Un argument...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du deuxième paragraphe)

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Jobin, juste par équité envers monsieur Castonguay qui vous a précédé, il nous a donné un mémoire de soixante-deux (62) pages et il s'est limité aux points importants. Et votre présentation a pris plus de temps...

2450

PAR M. JACQUES JOBIN:

Alors je vais sauter la dernière page.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, c'est-à-dire de nous donner les arguments, sans lire.

PAR M. JACQUES JOBIN:

2460

J'ai mis ça dans le plus petit que je pouvais, monsieur; je ne voulais pas entrer dans trop de détails pour pas perdre personne dans ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

C'est juste la lecture verbatim qui n'est pas nécessairement essentielle à l'échange et à l'utilité de votre prestation orale. C'est juste ça que j'aimerais vous dire.

C'est très pertinent, ce que vous avez à nous dire, c'est pas ça la question.

2470

PAR M. JACQUES JOBIN:

Alors qu'est-ce que je fais?

2475

PAR LE PRÉSIDENT:

Encore, c'est votre décision. Je vous rappelle que monsieur Castonguay a pris moins de temps à présenter son mémoire de soixante-deux (62) pages.

2480

Vous le jugez pertinent, alors voilà, allez-y!

PAR M. JACQUES JOBIN:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, troisième paragraphe)

2485

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

Merci.

2490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous, monsieur Jobin. On aurait aimé avoir la possibilité de poser quelques questions, mais on va se limiter au contenu de votre mémoire. Merci beaucoup.

2495 **PAR M. JACQUES JOBIN:**

Merci monsieur.

2500

CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Alors j'invite le Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches, de la Confédération des syndicats nationaux, monsieur Fortin, monsieur Allard.

Bonjour. Alors identifiez-vous et on vous écoute. On a pris connaissance évidemment de votre mémoire.

2510

PAR M. YVES FORTIN:

2515 Monsieur Samak, messieurs les Commissaires. Monsieur Claude Allard, qui est le responsable du dossier de l'environnement au Conseil central, mais est aussi un salarié du réseau de la Santé et des Services sociaux. Et je suis le secrétaire général du Conseil central.

Je pense que je vais me contenter de lire le mémoire parce que des fois, à vouloir le résumer verbalement, c'est plus long, et je pense qu'il va se présenter dans les délais impartis que vous nous donnez, monsieur Samak.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y!

2525 **PAR M. YVES FORTIN:**

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du quatrième paragraphe)

2530

Et ça, un aparté, on voyait entre autres la semaine dernière le président de Gaz Métro demander au gouvernement du Québec de hausser entre autres les coûts de l'hydroélectricité, pour peut-être être plus compétitif avec l'hydroélectricité.

2535 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Merci à vous, monsieur Fortin. D'ailleurs, votre présentation est le reflet d'une participation collective, une réflexion collective, c'est de là où ça tire toute sa valeur.

Monsieur Paré.

2545

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui. Vous finissez de façon très diplomatique, pour pas dire politique, mais est-ce qu'on peut conclure que vous êtes plutôt contre que plutôt pour.

2550

PAR M. YVES FORTIN:

Non, on n'a pas de position. Le questionnement, effectivement, nous pousse à dire, on est contre, sur la trajectoire du développement durable.

2555

Sauf qu'on n'a pas de position officielle, et on compte beaucoup sur les conclusions et les recommandations que vous ferez, et là-dedans on en parle aussi, comme un peu faire boucler notre démarche de réflexion.

2560

On a, à partir des réflexions qu'on a faites là, effectivement, beaucoup de réticence au projet, et on peut pas vous le cacher non plus, et c'est clair dans le texte, que le fait que le projet méthanier Cacouna soit en bonne voie de réalisation, a modifié aussi notre approche dans notre réflexion.

2565

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Voulez-vous expliquer ce dernier bout.

PAR M. YVES FORTIN:

2570

C'est parce que là, on parle d'un deuxième, un deuxième terminal méthanier, à ce moment-ci.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2575

D'accord.

PAR M. YVES FORTIN:

2580

Donc on double la capacité, parce que c'est à peu près la même capacité qu'auront les deux (2) terminaux méthaniers, on double la capacité sur cette question-là.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2585

Votre collègue a un complément de réponse, peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

Monsieur Allard, allez-y.

PAR M. CLAUDE ALLARD:

2595

C'est aussi, ce qui nous questionne beaucoup, c'est toute la question, c'est ça qui a attiré beaucoup notre intérêt, c'est concernant l'acceptabilité sociale. Ça, c'est un élément fondamental.

Et avec la question de l'île d'Orléans qui est un joyau patrimonial, on se pose la question, pourquoi là.

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

En quoi exactement, monsieur Allard, vous pensez que le projet tel que présenté, avec les simulations visuelles à l'échelle, etc., etc., en quoi il pourrait entamer de façon irréparable la valeur de l'île d'Orléans, dans le contexte historique et patrimonial du Québec.

2605

PAR M. CLAUDE ALLARD:

Comme Yves disait tout à l'heure, on n'est pas des spécialistes.

2610

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, votre sentiment, c'est ça qui m'intéresse.

PAR M. CLAUDE ALLARD:

2615

C'est parce que ce qui nous interpelle, c'est à cause du site qui est très loin à l'intérieur du fleuve, etc. On se demande, avec toute la longueur du fleuve, est-ce qu'il y aurait pas un autre endroit qui serait plus approprié, où c'est que les gens accepteraient plus facilement, où c'est que le projet pourrait se faire pareil, mais tout en étant plus respectueux des populations.

2620

Et le fait que l'île d'Orléans est un patrimoine mondial, les gens qui habitent sur l'île ont des contraintes, ils sont obligés d'avoir un certain processus avant de faire des changements à leurs demeures, etc., et on trouve un petit peu drôle que cet élément-là soit pas tenu en compte plus que ça.

2625

En tout cas, c'est l'impression qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

D'accord. C'est votre perception de la résistance sociale de l'insertion du projet dans la région.

Vous dites, le ralliement de la population locale, pour vous, est une condition nécessaire pour que le projet ait un sens, et que cette condition n'est pas réunie, quoi.

2635

PAR M. YVES FORTIN:

2640

Mais par contre, le projet suscite beaucoup, beaucoup d'interventions pour et contre, donc on peut pas trancher ni d'un bord comme de l'autre que oui, effectivement, c'est accepté socialement.

Rien qu'à voir le nombre de mémoires qui vont être déposés, il va y en avoir beaucoup de pour et beaucoup de contre également.

2645

Et pour vous dire, même dans nos rangs, la façon qu'on a mené nos débats, c'est certain que quand on regarde la question de développement économique et d'emploi, vous allez dire, normalement une centrale syndicale, c'est par là que ça passe au départ, l'organisation, mais les gens, dans toute notre démarche, on disait, il y a d'autres points de réflexion, il faut regarder à court et à moyen termes.

2650

Particulièrement, présentement, tout le débat qui existe alentour des réchauffements climatiques versus aussi les émissions de gaz à effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655

Je me presse à dire, comme vous l'avez évoqué, que la Commission n'orientera pas ses conclusions en fonction du nombre de mémoires pour et contre.

PAR M. YVES FORTIN:

2660

Non, non, je pense pas. Mais je pense que c'est quand même...

PAR LE PRÉSIDENT:

2665

On a les deux (2), oui, oui, évidemment.

Monsieur Waaub, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2670

Oui, par rapport justement à ce qu'on a mentionné sur le paysage et l'aspect patrimonial de l'île d'Orléans, parmi les éléments suivants, la jetée, le trafic maritime des méthaniers et le terminal comme tel, qui a fait l'objet de nombreuses mesures d'atténuation, pouvez-vous qualifier justement, pour chacune d'elles, l'impact sur l'aspect paysager.

2675

Est-ce qu'il y a des composantes qui sont plus déterminantes que d'autres.

PAR M. YVES FORTIN:

2680

Non, on veut pas s'aventurer dans de tel – c'est parce qu'on n'est pas allé dans ces considérations-là.

Il y a des inquiétudes, ça nous a été soulevé par des membres, mais il y a d'autres membres, pour eux autres, c'était pas leur inquiétude, entre autres.

2685

Et moi, je pense que vous allez avoir l'occasion, par le nombre de mémoires qui sont déposés ici, d'avoir des intérêts à caractère beaucoup plus citoyen habitant l'île. Là-dessus, on veut pas parler en leur nom, on n'a pas ce mandat-là.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

Dernière question par rapport aux gaz à effet de serre.

2695

Votre questionnement, vous questionnez la pertinence du projet par rapport au concept de développement durable, effectivement en fonction de ce que vous considérez comme l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre, etc.

Or d'une part, le projet, selon les analyses qui ont pas été infirmées pas les experts gouvernementaux, dit qu'il y a un effet globalement positif sur l'ensemble des émissions à l'échelle continentale et la planète.

2700

Et quand je vous pose la question côté emploi, on me dit, bon il y a le gaz naturel qui ne sera pas vendu ici, au Québec, qui pourrait contribuer à augmenter la sécurité d'approvisionnement, parce que si on pense à la période de la tempête de verglas, les secteurs où il n'y avait qu'une seule forme d'énergie pour tous les usages étaient les plus durement frappés, alors que les foyers qui avaient un poêle au gaz dans la cuisine, bien...

2705

Alors les gens, il y a des idées, des opinions à l'effet que la diversification de l'énergie au Québec sera utile du point de vue sécurité, et quand on ajoute à ça le fait que la Chine et l'Inde vont aussi chercher ce gaz naturel liquéfié, et eux, ils vont brûler ce gaz naturel liquéfié sans compensation aucune, parce qu'ils ne sont pas couverts par Kyoto, alors que les pays qui ont ratifié Kyoto, au moins on a un levier moral pour leur dire, vous allez compenser les excédents en CO₂, je ne sais pas, en plantant des forêts à croissance rapide dans des zones, pour capter le CO₂. On a un levier avec les pays signataires de Kyoto, plutôt que les pays qui n'ont pas signé et qui n'auront aucune obligation.

2710

2715

Alors vu sous cet angle-là, et si on a cinq mille (5000) emplois en phase de construction, des emplois directs, est-ce que ça peut changer un peu votre manière de voir le projet ou pas.

PAR M. YVES FORTIN:

2720

C'est qu'au moment où on se parle, effectivement, c'est des considérations qu'on a tenues aussi, qu'on a pris en compte dans notre débat, effectivement.

2725

Sauf que comme on le dit, entre autres, on introduit la filière du gaz dans une optique marchande, ici. C'est-à-dire que pour faire baisser les prix de celui qui arrive, entre autre le promoteur – c'est pas dans une optique, c'est vrai qu'après ça, on regarde le bilan global au niveau Kyoto, mais on ne nous a pas fait les preuves, à date, que premièrement on aura une baisse des émissions de gaz ici, au Québec, mais par contre, si ça peut servir ailleurs, ce même gaz-là qui peut servir en Chine pour éliminer le charbon, ça va avoir servi. Mais c'est pas nous autres qui va l'exporter en Chine!

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est certainement un élément...

2735

PAR M. YVES FORTIN:

Tandis qu'ici, on essaie de développer, il y a la question de sécurité, je pense qu'Hydro-Québec a appris de sa leçon du verglas, dans un premier temps.

2740 Dans un deuxième temps, il y a la filière éolienne qui se développe et la sécurisation aussi de nos lignes. Je pense qu'il a fallu apprendre de là.

Et ça, d'ailleurs, c'est un effet du réchauffement de la planète, les tempêtes de verglas.

2745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2750 Alors monsieur Fortin, monsieur Allard, très apprécié. Et je comprends que le débat parmi vos rangs continue.

PAR M. YVES FORTIN:

2755 Ça va se poursuivre, tout à fait. D'ailleurs, on attend avec impatience vos recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup de votre contribution.

2760

JEAN-CLAUDE GOSSELIN ET ADÈLE BERTRAND

2765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Claude Gosselin et madame Adèle Bertrand.

Madame Bertrand, monsieur Gosselin, bonsoir.

2770

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

Bonsoir.

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on vous écoute. Encore une fois, question d'échange...

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

2780

On a calculé notre temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Nous avons le contenu de votre mémoire, mais on aimerait chercher davantage.

PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:

2790 On va se limiter à six (6) points, en douze (12) minutes, et après ça j'arrive avec les questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 Très bien.

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

2800 Bonjour monsieur le Président et messieurs les Commissaires, merci de nous recevoir aujourd'hui pour vous présenter notre mémoire et vous exprimer publiquement nos doléances concernant le contesté projet Rabaska.

Faute de temps pour reprendre tous les éléments de notre mémoire, mémoire de huit (8) pages que vous avez déjà lu, nous nous limiterons seulement à six (6) points.

2805 **PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

2810 Le premier point concerne la crédibilité du BAPE. Nous sommes, en général, assez satisfait du déroulement des deux (2) étapes de consultation du BAPE. À la première étape de l'audience, le promoteur a dû défendre son projet, et les citoyens ont pu lui poser des questions. À la deuxième étape, il y a actuellement des présentations de mémoires ou des présentations verbales.

2815 Mais savez-vous, messieurs les Commissaires, que jusqu'à votre arrivée à Lévis en décembre 2006, il y a eu une lutte inégale, qui durait depuis deux (2) ans, entre les opposants et le promoteur.

2820 Les opposants disposaient de peu de moyens financiers, alors que le promoteur a pu dépenser soixante-dix millions de dollars (70 M\$) jusqu'en novembre 2006. Nous aurions souhaité que votre organisme mette fin au plus tôt aux abus du promoteur et fixe avec vigueur, éthique et sérieux, les règles du jeu démocratique. Il n'en fut rien, et c'est regrettable.

2825 Nous savons aussi que le BAPE, créé en 78, n'a bénéficié d'aucune réforme; il s'est donc confiné, au fil des ans, à un rôle de gérant d'estrade. Ainsi, si le BAPE avait été réformé pour plus de marge de manœuvre, de proactivité, de pouvoir et de détermination, il aurait réussi à réunir à la même table Rabaska et Énergie Cacouna. Il les aurait obligés à s'entendre sur un

seul terminal méthanier, et aurait organisé par conséquent une audience publique portant sur un seul site. Ça aurait été trop beau.

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

2830

Le rôle répréhensible et dangereux de la Ville de Lévis. Nous ne dénoncerons jamais assez l'attitude de la Ville de Lévis qui, comme Rabaska, a agi comme s'il n'y aurait jamais d'audience publique du BAPE.

2835

Sans attendre la décision du BAPE et sans consulter la population, elle a concocté deux (2) ententes fort contestables et irresponsables avec le promoteur. Un tel irrespect de nos institutions démocratiques démontre à quel point il y a plein de favoritisme à l'égard de Rabaska.

2840

Et ce qui est pire, la Ville ose de targuer de faire preuve, dans son bilan, de transparence, d'ouverture et de respect envers ses citoyens. C'est indigne.

PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:

2845

Non à un changement de zonage. La Ville de Lévis travaille actuellement à faire changer le zonage agricole en ayant préparé, le 4 décembre 2006, des modifications à la réglementation d'urbanisme.

2850

De tels agissements prouvent que le site choisi par Rabaska n'est pas une zone à vocation industrialo-portuaire, et que dans les faits, c'est un site strictement résidentiel et agricole.

2855

Afin d'éviter que des villes comme Lévis autorisent à la pièce des projets industriels majeurs, se proposant d'envahir des milieux de vie jusque-là sécuritaires, le gouvernement du Québec devrait s'en mêler le plus tôt possible, il devrait appliquer au plus tôt un moratoire, jusqu'à l'adoption d'un cadre réglementaire permettant l'aménagement de zones tampons entre des installations industrielles présentant des risques majeurs et les secteurs résidentiels.

2860

Nous espérons beaucoup que la requête déposée par les citoyens en Cour supérieure mettra fin à un tel imbroglio.

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

2865

Le pire emplacement et un site idéal pour un cocktail explosif. Dès le début, le contesté projet Rabaska est tombé sur un os, une mauvaise localisation.

Rabaska a choisi un secteur très étroit du Saint-Laurent. Ses installations portuaires seraient à une forte proximité du chenal navigable, environ trois cents mètres (300 m) de

2870 largeur à certains endroits près de l'île d'Orléans, où se croisent annuellement plus de six mille (6000) navires de toutes sortes et de toutes contenances.

2875 Déjà à la merci des glaces, des courants forts, des marées et du verglas, les méthaniers, à chaque bifurcation vers le terminal pour l'accostage, rendraient plus problématique le maigre espace de clairance avec les câbles électriques. Bref, un vrai cocktail en vue.

2880 C'est pourquoi nous pensons qu'Hydro-Québec ne fait pas preuve d'un grand souci concernant ses lignes de transport d'électricité de sept cent cinquante kilovolts (750 kV), traversant le fleuve à un virgule trois kilomètre (1,3 km) de la jetée prévue pour Rabaska, et sous laquelle le méthanier devra obligatoirement passer.

Est-ce que l'espace de terrain à l'occasion des manœuvres d'accostage sera suffisant entre méthaniers et les câbles électriques.

2885 Une autre question concerne l'éventualité d'un bassin d'évitage essentiel pour les installations. Nous savons que la présence des glaces, environ cinq (5) mois par année, associée à de forts courants, pourrait exiger un bassin d'évitage plus large que la moyenne. Faudra-t-il, un jour ou l'autre, draguer le fleuve sur environ deux kilomètres (2 km), ce qui endommagerait sérieusement l'écosystème du fleuve à cet endroit.

2890 Un emplacement dans un joyau du patrimoine, c'est pas touche. Vouloir s'implanter dans la cour de la ville du patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO, le berceau de l'Amérique française, non merci.

2895 **PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième ligne de "Un emplacement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du paragraphe "Un emplacement...")

2900 Nous savons que la Commission de la Capitale-nationale du Québec a un des mandats de protéger le patrimoine naturel, elle devrait s'inquiéter de tous les assauts industriels, sauvages, effectués depuis trop longtemps sur les deux (2) rives du Saint-Laurent.

2905 Il y a la Davie, dont l'esthétique devrait s'améliorer grâce au bon goût des nouveaux propriétaires norvégiens. Il y a la laideur du port de Québec, qui s'étend de plus en plus. Il y a le petit Ultramar, devenu si grand qu'il gâte de plus en plus le paysage de Lévis. Il y a ces pylônes d'Hydro qui devraient un jour être démantelés. Et puis, et puis, il y aurait cet autre précédent, avec Rabaska. Non merci.

2910 Mot de la fin: de plus en plus de crises écologiques et sociales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Mot de la fin")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin de la première phrase, "... et sociales.")

2915

C'est pourquoi nous supportons mal que les opposants au contesté projet Rabaska soient taxés du syndrome de "pas dans ma cour". Au contraire, nous pensons que ces opposants souffrent du syndrome de la bombe climatique, de celui du feu dans la demeure ou de celui des sables bitumineux, c'est-à-dire d'une inquiétude aussi profonde que celle soulevée par le journaliste Guy Gendron de Radio-Canada, dans son reportage choc concernant l'exploitation accélérée des sables bitumineux en Alberta.

2920

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, deuxième paragraphe, "Comment expliquer...")

2925

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du troisième paragraphe, "... et la privatisation.")

PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:

2930

Les riches au banc des accusés! Un autre livre choc disponible au Québec en février 2007, il sera disponible mardi prochain, le 4 avril, à Renaud-Bray, ayant pour titre "Comment les riches détruisent la planète", du journaliste spécialisé en environnement pour le quotidien Le Monde, Hervé Kempf, démontre à quel point le capitalisme serait à l'origine des crises sociales et écologiques.

2935

Voici quelques-uns de ses propos rapportés dans Le Devoir du 6 janvier 2007!

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

2940

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 5^e ligne du paragraphe "Les riches...", "Le système...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, ¾ du paragraphe "Les riches...", "... de la crise globale.")

PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:

2945

Merci de votre attention, messieurs les Commissaires, et veuillez bien prendre note de ce constat: un projet qui, comme celui de Rabaska, soulève tant de questions prouve à quel point il n'a tout simplement pas sa place à Lévis.

2950

Une citoyenne et un citoyen responsables et convaincus que le projet Rabaska est irrecevable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2955

Merci beaucoup, merci madame Bertrand, merci monsieur Gosselin.

Juste une question, êtes-vous des résidents de l'île d'Orléans?

2960

PAR Mme ADÈLE BERTRAND:

De Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965

J'aimerais juste partager avec vous un mot à propos du rôle du BAPE, et puis je vais voir si mes collègues ont des questions. Le BAPE ne peut jamais se prononcer sur quoi que ce soit avant d'avoir reçu un mandat du ministre pour tenir période d'information, et s'il y a des demandes d'audience, et si le ministre ne le juge frivole, tenir une audience, un mandat d'audience et d'enquête.

2970

Avant ça, le BAPE, en tant qu'appareil, d'organisme d'État, ne peut jamais se prononcer sur le trajet d'un projet. C'est seulement quand on est saisi d'un mandat ministériel qu'on peut effectivement le faire.

2975

PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:

C'est un peu dommage.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça, en tant que citoyen, vous pourrez faire prévaloir votre point de vue auprès du législateur, à la limite.

2985

L'autre élément, c'est que le gouvernement a le loisir, aussi, de donner au BAPE un mandat d'examiner un thème ou un sujet, ce qu'on appelle dans le jargon, audience générique, ce qu'on a fait par rapport à la gestion des matières résiduelles au Québec, il y avait une politique proposée par le gouvernement, et le BAPE a organisé des audiences partout, et puis on a dit au gouvernement ce que la population pense et les conclusions de ces enquêtes.

2990

On a fait la même chose pour la production porcine. Alors le gouvernement exerce ses prérogatives, et le BAPE n'a pas, par la loi, n'a pas la liberté d'initier des interventions quelconques avant d'être saisi par le gouvernement.

2995 **PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

Et le gouvernement peut disposer aussi...

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, oui, tout à fait. Absolument. C'est juste ça que j'aimerais que ce soit clair.

Monsieur Paré, monsieur Waaub?

3005 Alors madame Bertrand, monsieur Gosselin, merci beaucoup.

SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS CANADIENS

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le syndicat international des marins canadiens, monsieur Michel Galarneau.

3015 **PAR M. MICHEL GALARNEAU:**

Bonsoir, vous me donnez combien de temps?

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Galarneau. Vous avez le loisir d'aménager le temps comme vous voulez, normalement quand on a quelque chose par écrit, on aimerait maximiser l'échange d'information, mais allez-y, nous avons votre mémoire.

3025 **PAR M. MICHEL GALARNEAU:**

Vous me rassurez, j'ai oublié mes lunettes de lecture dans mon auto!

3030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est un truc génial.

3035 **PAR M. MICHEL GALARNEAU:**

Je suis venu ici pour essayer de faire une impression, je vais essayer de ne pas manquer mon coup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Allez-y.

PAR M. MICHEL GALARNEAU:

3045 Effectivement, je représente le Syndicat international des marins canadiens, je suis le vice-président national, responsable pour la côte est du Canada.

3050 Mais je veux spécifier aussi que je suis un marin de carrière, j'ai navigué vingt (20) ans, dont quinze (15) ans entre Montréal, Québec, les Grands Lacs, les Maritimes, comme employé indirect de la compagnie Ultramar. Et je ne travaillais pas pour Ultramar, je travaillais sur des pétroliers qui faisaient du service pour Ultramar.

3055 Et en quinze (15) ans, comme marin, à titre de matelot, à titre de timonier et à titre de maître d'équipage, les incidents auxquels j'ai été témoin sont tellement minimes, à la grandeur du Saint-Laurent, que les préoccupations que j'entends aujourd'hui, relativement à la sécurité, me laissent perplexe.

3060 D'autre part, depuis dix (10) ans, en fait onze (11) ans, j'exerce des fonctions de représentant pour le syndicat, je suis monté dans l'échelle, et donc je bénéficie d'une expérience de trente (30) ans, ça fait trente (30) ans que je suis dans le domaine et que je suis basé ici, que j'opère à partir d'ici, et les préoccupations, que je respecte de la part des citoyens, je ne veux pas exprimer d'opinion irrespectueuse, mais mon expérience et comme marin, et au plan national, m'incite à dire à ces gens, à faire part à ces gens qu'il y a des instances nationales, entre autres Transports Canada et autres, qui prennent un grand soin des qualifications des marins et des navires qui se présentent dans nos eaux.

3065 Notre mémoire témoigne, vous en avez pris connaissance, j'en suis certain, je n'en ferai pas la lecture, mais je veux faire part aux gens qui nous accompagnent qu'il met en parallèle essentiellement les qualifications des marins et ce qui est connu comme étant le manque de qualifications d'un certain registre de marins, au plan international. Et on parle ici des gens naviguant sur des navires de complaisance dont on entend beaucoup parler.

3075 Et beaucoup de gens croient que la navigation est un secteur hautement, portant une dangerosité extrême et il est vrai que lorsqu'on parle des pavillons de complaisance, c'est une réalité.

3080 Juste pour mentionner très sommairement, quand on parle de pavillons de complaisance, on parle de gens qui travaillent à des salaires dérisoires, qui sont souvent payés en retard mais on parle de plusieurs mois après, on parle de mauvaises conditions à bord des navires, on parle de longues périodes de travail sans repos, manque d'équipage. On parle d'un suivi médical insuffisant, de formation inadéquate en matière de sécurité. On parle de gens de

plusieurs cultures qui travaillent sur un même bateau, pour un armateur, que l'on ne connaît pas, dans bien des cas. Et on parle pas des vraies affaires.

3085 Ici, les navires qui opèrent dans le Saint-Laurent, ce sont des navires, surtout ceux qui opèrent sur une base régulière, comme je présume que ça va se passer avec Rabaska, comme les navires qui vont chez Ultramar, ce sont des gens connus, ce sont des marins formés, ce sont des gens qui sont brevetés en vertu de règles internationales dont Transports Canada s'assure que tout marin porte ces compétences-là, et ainsi de suite.

3090 Donc notre mémoire veut témoigner du parallèle entre les compétences qui sont obligatoires ici et ce qu'on peut retrouver, ici et là, à l'international.

3095 Le titre de notre mémoire dit "Formation des marins, responsabilités des armateurs, qualités des infrastructures et concertation des parties sont gages de sécurité et de succès".

3100 Outre mes expériences comme marin, vingt (20) ans, onze (11) ans représentant syndical, on peut le dire, au niveau, je suis aussi coprésident du Comité sectoriel de l'industrie maritime du Québec, qui s'occupe de la formation des marins. Et à cet égard, le Comité sectoriel a pris soin de ne pas se prononcer ici, parce que nous sommes un organisme subventionné par l'État, et on n'a pas nécessairement à se prononcer sur des considérations politiques.

3105 Cependant, nous avons pris soin quand même de faire savoir à des intervenants dans le dossier que tout l'aspect formation requis par l'arrivée d'un tel projet, on parle ici de gestion des opérations maritimes, des activités portuaires, de l'exploitation des navires, le pilotage, l'opération des remorqueurs, ainsi de suite, va nécessiter des compléments de formation. Et le Comité sectoriel sera là au moment venu, si requis, si la chose se produit, pour parfaire les compétences qui sont déjà élevées.

3110 Les marins canadiens sont des gens avec des compétences reconnues mondialement. Quand je parle de marins canadiens, je parle des pilotes, je parle des gens qui opèrent des remorqueurs qui, éventuellement, vont manœuvrer ces navires-là, avec ces navires-là.

3115 Je n'ai pas préparé rien avant d'arriver ici, je parle de cœur et de connaissance de cause, je suis conscient que la chose syndicale a vraiment la cote ces temps-ci, sérieusement, ce matin dans les journaux de la région, il y avait plusieurs articles sur la chose syndicale, on parle d'Olymel, on parle de la Petite-Rivière-Saint-François et ainsi de suite, je veux rassurer la Commission, notre intérêt ici, on n'aura pas de marins, nous, sur les méthaniers. Ces navires-là sont déjà syndiqués avec des gens des pays concernés, des propriétaires de ces navires-là.

3120 Notre point de vue ici est que la chose maritime engendre, tel qu'Ultramar a engendré des développements significatifs et profitables pour la région, et des catastrophes, j'en ai pas vu

et je ne m'attends à voir de catastrophes, mais ça peut se produire, mais je pense qu'on est bien équipé pour les prévenir.

3125

Et c'est la présentation, globalement, c'est la présentation qu'on veut faire, nous vous invitons à analyser en profondeur les considérations que l'on met de l'avant lorsqu'on parle des pavillons de complaisance, entre autres sous le point de vue que le Syndicat des marins est aussi affilié avec l'ITF, International Trading Federation.

3130

Nous, ça fait depuis 1948 qu'on existe; l'ITF, je serais embêté de vous dire la date de sa formation. C'est un organisme international qui suscite une chaîne syndicale à travers la planète d'au-dessus de cinq cents (500) syndicats.

3135

Nous veillons aux intérêts de la chose, de la protection des droits des travailleurs et en ce qui concerne le domaine maritime, l'ITF est hyper impliquée.

3140

Et ici, nous n'avons aucune raison de croire que le projet en cause ne porte pas les mêmes garanties que la venue d'Ultramar ou que les opérations maritimes locales et nationales. Il y a pas plus de dangerosité pour nous, les compétences sont là et personnellement, je trouve que le discours est passablement alarmiste par rapport à la question de sécurité.

3145

Quant au lieu, je peux pas me prononcer, question environnementale, c'est pas notre propos. Mais pour la question de la navigation, ça nous pose aucun problème.

C'est le point de vue essentiellement que nous voulions émettre ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150

Et c'est d'autant plus important de le dire que vous dites que vous n'avez pas d'intérêt corporatiste, par rapport aux membres d'équipage syndiqués, etc., etc. Vous abordez la question d'un point de vue de sécurité de navigation.

3155

Je vais vous poser la question, d'abord j'ai été surpris par le nombre de pays qui émettent des certifications comme ça, pavillons de complaisance, je pensais que la liste était plus petite que ça, mais c'est comme une source de revenus, quoi.

PAR M. MICHEL GALARNEAU:

3160

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 J'aimerais savoir, on a posé la question avant, si on peut appeler ça ces rafiots battant pavillon de complaisance, avec des équipages surexploités, mal payés, fatigués, etc., etc., qui rentrent dans les eaux territoriales canadiennes, parce qu'on le voit de temps en temps, l'équipage refuse de continuer à travailler, et on le lit dans les journaux, est-ce que la présence de ce genre d'activité maritime représenterait quelque chose particulièrement plus important
3170 pour les méthaniers proposés, ou pour vous, ça changera pas le profil, en termes de sécurité navigationnelle des méthaniers proposés.

PAR M. MICHEL GALARNEAU:

3175 Bien, je pense que la présence des méthaniers, on parle de quelques navires par semaine, alors qu'il y en a des centaines qui passent par semaine à l'heure actuelle, des accidents maritimes majeurs, et même, on entend parler d'un échouement à l'occasion, effectivement, ça se produit, mais...

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça pose pas une problématique particulière pour les méthaniers.

PAR M. MICHEL GALARNEAU:

3185 Moi, je vois pas de problématique particulière, mais vraiment pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 Très bien, d'accord.

Monsieur Galarneau, merci beaucoup. La Commission apprécie votre contribution.

PAR M. MICHEL GALARNEAU:

3195 S'il y a des besoins complémentaires d'information, en tout temps, nous sommes disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200 Très apprécié.

Alors merci, monsieur Galarneau.

3205

CRT CONSTRUCTION

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Dernière intervention de la soirée, CRT Construction, monsieur Denis Turgeon, s'il vous plaît.

Et par la suite, la dernière étape, les rectificatifs de faits, s'il y a lieu.

3215 Alors monsieur Turgeon, bonsoir.

PAR M. DENIS TURGEON:

Bonsoir.

3220

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 Merci beaucoup, monsieur Turgeon. C'est très clair et "to the point", comme on dit.

Merci beaucoup, monsieur Turgeon.

PAR M. DENIS TURGEON:

3230

Merci.

3235

**DROIT DE RECTIFICATION
VILLE DE LÉVIS**

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Alors j'appelle maintenant, par ordre d'inscription, les participants qui aimeraient corriger des faits.

Alors d'abord monsieur Fortin, de la Ville de Lévis, s'il vous plaît.

3245 **PAR M. DOMINIC FORTIN:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

3250 Alors au nom de la Ville de Lévis, on va vous écrire un écrit pour rectifier certains faits, celui dit par monsieur Levasseur, alors que la Ville de Lévis était un ennemi tout au long du processus, les mercenaires et tout ce que vous voulez dans son document...

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 Là, il ne s'agit pas de commenter les propos de monsieur Levasseur, il s'agit de corriger des faits.

PAR M. DOMINIC FORTIN:

3260 Je veux corriger des faits à ce moment-là, parce qu'il y avait eu des consultations publiques et tout ce que vous voulez par rapport à ça.

3265 Dans un deuxième temps, monsieur Gosselin et madame Bertrand ont mentionné que le zonage n'était pas industrialo-portuaire. Dans le mémoire de la Ville de Lévis, on va procéder à une rectification des faits de cette façon-là également, ainsi qu'encore une fois le volet consultation publique pour la Ville de Lévis.

Alors c'était les commentaires, nous allons vous faire parvenir ça lundi.

3270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Entendu, merci monsieur Fortin.

3275

GLENN KELLY

PAR LE PRÉSIDENT:

3280 J'invite monsieur Kelly, s'il vous plaît, à venir apporter des corrections de faits.

PAR M. GLENN KELLY:

3285 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, concernant le mémoire du docteur Jacques Levasseur, nous allons apporter des correctifs. À titre d'exemple, les requêtes juridiques que le promoteur entretient contre une municipalité et contre un groupe de citoyens, nous sommes les défenseurs. Je pense que c'est assez important – il va y avoir d'autres rectificatifs à cet égard.

3290 Concernant la requête de maître Éric Tessier, je vous demanderais grâce d'être capable de le relire deux (2) ou trois (3) fois, pour tenter de le comprendre pour sa valeur.

Nous avons une partie de l'étude d'impact qui traite des impacts sur le milieu humain, je veux juste m'assurer que ma compréhension de santé humaine et l'humain est la même que la sienne.

3295

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3300

PAR M. GLENN KELLY:

La Municipalité de Beaumont, c'est un document volumineux, il y aura des rectificatifs, notamment concernant le Comité aviseur et autres détails.

3305

Le mémoire de monsieur Castonguay, nous allons apporter des rectifications, une couple que je peux vous citer. Les deux cent quarante-cinq (245) Bcf d'entreposage, oui, il y a au Québec et en Ontario deux cent quarante-cinq (245) Bcf d'entreposage, mais ce n'est pas une fourniture additionnelle ou nouvelle de gaz naturel. On prend le gaz de l'Ouest canadien, on l'entrepouse là pour l'avoir l'hiver. Globalement, on n'apporte pas une nouvelle source.

3310

J'en saute, mais le diagramme auquel il faisait référence, qui montrait des flèches dans les deux (2) sens, c'est le modèle ou une copie du modèle économétrique de EEA, et ça représente schématiquement le réseau gazier, mais ce n'est pas le réseau gazier comme tel, donc on ne peut pas conclure que s'il y a une échelle ou une flèche dans les deux (2) sens ici que ça veut dire que le réseau est construit pour envoyer le gaz dans les deux (2) sens.

3315

PAR LE PRÉSIDENT:

Compris.

3320

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais, et je sais que monsieur Lundahl m'écoute, tenter de retravailler le tableau, mais soixante-dix-neuf pour cent (79 %) de notre gaz n'est pas brûlé aux États-Unis.

3325

Revenons au fameux tableau en question, le fait d'amener un nouvel approvisionnement via Rabaska va libérer du gaz de l'Ouest canadien, qui va aller aux États-Unis. On revient souvent sur ce point, nous allons le rectifier encore. Et monsieur Denoux va travailler ses graphiques boiteux, aussi.

3330

Le mémoire, je m'excuse, j'ai pas noté son nom sur le mémoire, il n'est pas sur le mémoire, "Rabaska, une bombe à retardement de plus à Lévis", nous allons amener des rectificatifs.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jobin.

3340 **PAR M. GLENN KELLY:**

C'est ça, concernant la vitesse des marées, la vitesse des courants qui sont des faits.

3345 Concernant le mémoire de la CSN, un rectificatif sur place, le projet Cacouna n'est ni autorisé, ni construit, ni en construction. Donc je pense que c'est assez important de le souligner, parce qu'on parle souvent comme si c'était un fait accompli.

3350 Et dans le mémoire de Jean-Claude Gosselin, nous avons quelques corrections ou rectificatifs, notamment encore une fois le fait que Rabaska, ou pas le fait, la prétention que Rabaska a dépensé soixante-dix millions (70 M\$). C'est des questions auxquelles on a répondu durant la Commission, mais qu'on va rectifier par écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 D'accord. Alors merci beaucoup, monsieur Kelly, et bonne fin de semaine.

NICOLE PICARD

3360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame Nicole Picard, s'il vous plaît.

3365 **PAR Mme NICOLE PICARD:**

Bonjour. Ma rectification, moi, elle va toucher le mémoire de la Municipalité de Beaumont. J'ai en main la copie du mémoire, ça concernera l'interprétation qu'on y fait du résultat du référendum.

3370 Et comme ça a passé assez vite, j'ai mal pris en note les chiffres, et j'aimerais ça prendre le temps de le lire, et rectifier par écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375 Alors vous allez revenir avec la rectification, s'il y a lieu.

PAR Mme NICOLE PICARD:

Oui.

3380

J'ai une autre rectification, mais celle-là, je sais pas quoi faire avec, parce que ça concerne pas, c'est sûrement pas dans le mémoire, ça concerne la réponse du maire de Beaumont à une de vos questions, la question qui concerne la demande d'appui à la Commission conjointe d'aménagement.

3385

Est-ce que je peux y aller de mon interrogation?

PAR LE PRÉSIDENT:

3390

C'est-à-dire s'il s'agit d'une interprétation, là, on va le recevoir, mais on va le recevoir par écrit. Mais s'il s'agit des faits, élément comme, j'étais là à six heures (6 h) le matin, alors qu'il était là à neuf heures moins quart (9 h -1/4), c'est le genre de fait que cette étape permet de corriger.

3395

PAR Mme NICOLE PICARD:

Bon, ce que je veux contester, c'est la réponse qu'il vous a faite en disant, nous, on n'a pas pris cette décision-là, c'est le conseil antérieur qui a pris la décision.

3400

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, là c'est un fait, allez-y.

PAR Mme NICOLE PICARD:

3405

Donc à cette question-là, c'est un petit peu confus, est-ce que la question s'adressait en ce qui concerne le Règlement 523; est-ce que pour les prises en question du Règlement 523, vous avez fait appel à la Commission conjointe ou si ça touchait le projet en général.

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Je crois que monsieur Paré parlait du projet en général.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

3415

Le projet en général, et toute la question du zonage et de l'affection à Lévis, au voisinage immédiat de Beaumont.

PAR Mme NICOLE PICARD:

3420

Bon. Le conseil antérieur ne pouvait pas se prononcer sur le projet de Lévis, parce qu'à l'époque, au moment où moi j'étais là comme conseillère municipale, le projet était déposé à Beaumont, ça c'est au printemps 2004.

3425

Donc nous étions en début de processus, nous recevions le projet, et nous avons pris une résolution qui a été lue tantôt, à l'effet d'attendre que toutes les études se fassent et qu'ensuite, il y aura une consultation de la population.

À ce moment-là, les audiences du BAPE étaient prévues pour le printemps 2005.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors quels sont les propos factuels de monsieur le maire qui sont en contradiction avec ce que vous venez de dire là.

3435

PAR Mme NICOLE PICARD:

Donc, on n'a pas refusé de prendre, on n'a pas refusé de consulter le Comité conjoint, parce que c'était pas à ce moment-là dans le débat.

3440

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très clair. Merci madame Picard.

3445

RAYMOND THERRIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

3450

Dernière intervention, monsieur Raymond Therrien, s'il vous plaît. Toujours correction des faits.

PAR M. RAYMOND THERRIEN:

3455

Oui, monsieur Samak, c'est concernant une réflexion que vous avez apportée à quelques reprises, en tout cas si c'est pas une correction, vous me le direz, mais je le perçois comme ça, c'est que vous dites, il faut diversifier les formes d'énergie.

3460 Et pourtant, vous avez parlé du verglas, et pourtant, à ce que je sache, comment il y a une crise de verglas, il y a plus d'électricité, comment on aurait du gaz naturel, on a besoin d'électricité.

3465 Et le complexe de Rabaska peut pas fonctionner sans l'arrivage d'électricité. Alors je comprends pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470 Ça, ce n'est pas une rectification. Mais je vais me permettre de vous dire que les propos que j'apporte, c'est toujours dans le but d'explorer. Ce n'est pas des affirmations, c'est pour explorer des possibilités afin d'élargir la discussion, pour nous assurer, comme Commission, qu'on a couvert tous les éléments.

3475 Alors on peut apporter certains propos de certains observateurs, sans qu'on soit d'accord avec ou pas d'accord avec.

PAR M. RAYMOND THERRIEN:

3480 Oui, mais si on diversifie une source pour aller en hypothéquer une autre de plus, bien là, c'est un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485 Vous venez de nous donner un point de vue qui se défend, mais ce n'est pas une correction des faits.

PAR M. RAYMOND THERRIEN:

3490 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Therrien, très apprécié.

3495 Qu'est-ce qu'il y a, monsieur Castonguay?

3500

GILLES CASTONGUAY

3505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut pas parler comme ça! Venez juste, c'est très exceptionnel, alors qu'est-ce qu'il y a, monsieur Castonguay.

3510 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

C'est tout simplement que lorsque monsieur Kelly vous donnera ses rectifications, j'aimerais être au courant des modifications du tableau, des chiffres et de l'argumentaire.

3515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est évident. Et le tout va être, même si vous n'êtes pas en train de nous écouter ou avec nous, ça va être dans le verbatim et ça va être sur le site, dès qu'on le reçoit.

3520 Étant donné que la quantité de faits à corriger pourrait être factuellement multiple, alors on va le recevoir par écrit, et ce sera disponible effectivement.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

3525 Éventuellement, je réagirai sur ça. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530 Alors merci beaucoup de votre patience et persévérance, et rendez-vous lundi prochain à treize heures trente (13 h 30).

3535 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 5 FÉVRIER 2007 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

3540 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

3545 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.